

Guide du motocycliste



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PUBLIQUE DU MANITOBA








Table des matières

Le système des classes de permis de conduire Encart	
Conditions d'attribution du permis de conduire de la classe 6 (motocyclette)..... Encart	
Permis de conduire par étapes de la classe 6 (motocyclette) Encart	
Permis de conduire par étapes de la classe 6 (motocyclette)..... Encart	
Rendez-vous pour les examens 3	
Prendre rendez-vous pour l'examen théorique ou pratique pour le permis moto..... 3	
Points clés à retenir pour vos examens..... 4	
Introduction 5	
Définition d'une motocyclette et d'un cyclomoteur..... 5	
Le permis de conduire en une partie du Manitoba 6	
À propos du processus de renouvellement..... 6	
Soyez titulaire d'un permis valide..... 7	
Utilisation illégale du permis de conduire..... 7	
Préparatifs 8	
Casques..... 8	
Vêtements et accessoires..... 8	
La motocyclette 10	
Choisir la bonne motocyclette..... 10	
Équipement..... 11	
Commandes..... 12	
Vérifications de sécurité..... 14	
Conduire votre motocyclette 16	
Avant de prendre la route..... 16	
Position du corps..... 17	
Démarrage..... 17	
Arrêt..... 18	
Position dans la voie..... 19	
Conduite en position dominante..... 19	
Angles morts..... 20	
Suivre un véhicule..... 21	
Dépasser..... 22	
Dépasser dans la circulation..... 22	
Changements de voie, virages et virages serrés..... 23	
Changements de voie..... 23	
Virages à droite..... 24	
Virages à gauche..... 25	
Virages à basse vitesse..... 25	
Virages à haute vitesse et virages serrés..... 25	
Intersections..... 26	
Véhicules tournant à gauche devant vous..... 27	
Conduite sur route..... 27	
Rouler en groupe..... 29	
Stationnement..... 29	
Passagers et bagages..... 30	
Passagers..... 30	
Bagages..... 31	
Conduire la nuit..... 31	
Visibilité réduite..... 31	
Animaux sauvages..... 33	
Obstacles..... 34	
Surfaces accidentées..... 35	
Surfaces glissantes..... 35	
Surfaces couvertes de matières meubles..... 36	
Surfaces grillagées..... 36	
Voies ferrées..... 36	

Situations d'urgence	37	Suspension du permis	
Éclatement d'un pneu.....	37	pour d'autres infractions	
Vibrations causées par la vitesse.....	37	au Code criminel	44
Manette de l'accélérateur coincée.....	38	Conduire pendant une suspension	
Dérapages.....	38	du permis – conséquences.....	44
Quitter la route.....	38	Programme de	
Conduite avec facultés affaiblies	39	perfectionnement et de	
Alcool.....	39	surveillance des conducteurs	45
Médicaments et drogues.....	39	Cotes de conduite	46
Que pouvez-vous faire pour		Comment l'échelle fonctionne.....	46
empêcher les autres de		Don d'organes et de tissus	47
conduire alors que leurs			
facultés sont affaiblies?.....	40		
La conduite avec facultés			
affaiblies est un crime.....	40		
Quelles sont les conséquences?.....	41		
Facultés affaiblies par			
la drogue.....	41		
Restriction concernant l'alcool			
et les drogues.....	41		
Suspensions administratives			
graduées du permis.....	41		
Suspension administrative de			
trois mois du permis.....	42		
Infractions au <i>Code criminel</i>	43		

Ce guide est publié à titre d'information générale seulement. Pour plus de détails, veuillez consulter le *Code de la route* et la *Loi sur les conducteurs et les véhicules* et leurs règlements. Tous les frais, primes supplémentaires et amendes indiqués dans ce guide peuvent changer sans préavis.

Le système des classes de permis de conduire

Classes de permis au Manitoba		Âge minimum	Autorise le titulaire à conduire	Exigences médicales	Conditions	Droits d'examen
1		18 ans	<ul style="list-style-type: none"> Semi-remorques¹. Tous les véhicules des classes 2, 3, 4 et 5. 	<ul style="list-style-type: none"> Doit satisfaire aux normes médicales et de vision. Rapport médical requis lors de la demande initiale et périodiquement par la suite selon l'âge du conducteur. Rapport médical valide pendant la période de 6 mois qui suit la date de sa rédaction par un médecin. Il faut obtenir l'instruction autorisée pendant cette période de 6 mois. 	<ul style="list-style-type: none"> Doit être titulaire au minimum d'un permis de la classe 5I (étape intermédiaire) ou 5A (instruction autorisée) pour obtenir l'instruction autorisée dans les classes 2 à 4. Doit être titulaire au minimum d'un permis de la classe 5F (étape finale) pour obtenir l'instruction autorisée dans la classe 1. Doit réussir l'examen théorique. Doit être accompagné d'un conducteur surveillant pour l'instruction autorisée. Doit réussir l'épreuve pratique de conduite. Pour les classes 1, 2, 3 et 4 (autobus et camions seulement), l'épreuve comporte une inspection préalable du véhicule (et des freins à air comprimé, s'il y a lieu) par le candidat. Les candidats à un permis de conduire de la classe 1 doivent prouver qu'ils ont suivi une formation pour débutants obligatoire approuvée (Mandatory Entry Level Training ou MELT) avant de pouvoir prendre rendez-vous pour l'épreuve pratique de conduite du permis de la classe 1. 	Épreuve pratique de la classe 1 50 \$
2			<ul style="list-style-type: none"> Autobus² ayant plus de 24 places assises et transportant des passagers. Autobus scolaires³ ayant plus de 36 places assises et transportant des passagers. Tous les véhicules des classes 3, 4 et 5. 			Épreuve pratique de la classe 2 45 \$
3			<ul style="list-style-type: none"> Camions ayant plus de 2 essieux. Tout ensemble de véhicules qui comprend un camion à plus de 2 essieux (mais pas un semi-remorque¹). Tout ensemble de véhicules qui comprend un camion à 2 essieux ou un véhicule de tourisme de la classe 5 remorquant un véhicule dont le poids nominal brut autorisé dépasse 4 540 kg. Tous les véhicules des classes 4 et 5. 			Épreuve pratique de la classe 3 45 \$
4			<ul style="list-style-type: none"> Ambulances et autres véhicules d'urgence. Autobus² ayant entre 10 et 24 places assises et transportant des passagers. Autobus scolaires³ ayant entre 10 et 36 places assises et transportant des passagers. Tous les véhicules de la classe 5. <p><i>Nota. Certaines municipalités peuvent exiger un permis de la classe 4 pour conduire un véhicule avec chauffeur. Pour plus d'information, communiquez avec le bureau de votre municipalité.</i></p>			Examen théorique 10 \$
5		16 ans ou 15½ ans si le titulaire suit actuellement le cours d'éducation routière offert dans les écoles secondaires	<ul style="list-style-type: none"> Automobiles (autres que les véhicules de la classe 4). Autobus² ne transportant pas de passagers. Camions à deux essieux. Tout ensemble de véhicules constitué d'une automobile ou d'un camion à 2 essieux et d'un véhicule remorqué dont le poids nominal brut autorisé ne dépasse pas 4 540 kg. Tout véhicule de la classe 3 immatriculé comme camion agricole s'il est titulaire d'un permis de la classe 5I (étape intermédiaire) ou 5F (étape finale). Tout cyclomoteur⁴, s'il est âgé de 16 ans ou plus. Peut conduire du matériel de chantier ou du matériel agricole sur une route provinciale ou une route située dans les limites municipales d'une ville ou d'une municipalité urbaine, sous réserve des exigences en matière de conducteur surveillant. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport médical requis sur demande. Doit satisfaire aux normes de vision. 	<ul style="list-style-type: none"> Doit réussir l'examen théorique pour le permis de la classe 5L (étape de l'apprentissage). (En cas d'échec, il faut attendre 7 jours avant de repasser l'examen.) Doit être accompagné d'un conducteur surveillant dans le cas du permis de la classe 5L (étape de l'apprentissage) ou 5A (instruction autorisée). Doit être accompagné d'un conducteur surveillant dans le cas du permis de la classe 5I (étape intermédiaire) si le véhicule transporte plus d'un passager entre minuit et 5 h. Doit réussir l'épreuve pratique de conduite pour passer à l'étape intermédiaire (durée minimale de 15 mois). (En cas d'échec, il faut attendre 14 jours avant de repasser l'examen. Si cinq épreuves pratiques de conduite et plus sont nécessaires, une formation professionnelle est exigée.) 	Épreuve pratique de la classe 5 30 \$
			<ul style="list-style-type: none"> Automobiles (autres que les véhicules de la classe 4). Autobus² ne transportant pas de passagers. Camions à deux essieux. Tout ensemble de véhicules constitué d'une automobile ou d'un camion à 2 essieux et d'un véhicule remorqué dont le poids nominal brut autorisé ne dépasse pas 4 540 kg. Tout véhicule de la classe 3 immatriculé comme camion agricole s'il est titulaire d'un permis de la classe 5I (étape intermédiaire) ou 5F (étape finale). Tout cyclomoteur⁴, s'il est âgé de 16 ans ou plus. Peut conduire du matériel de chantier ou du matériel agricole sur une route provinciale ou une route située dans les limites municipales d'une ville ou d'une municipalité urbaine, sous réserve des exigences en matière de conducteur surveillant. 		Examen théorique 10 \$	
6		16 ans	<ul style="list-style-type: none"> Motocyclettes 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport médical requis sur demande. Doit satisfaire aux normes de vision. 	<ul style="list-style-type: none"> Doit être titulaire d'un permis valide de n'importe quelle classe et étape. Doit réussir l'examen théorique. (En cas d'échec, il faut attendre 7 jours avant de reprendre l'examen.) Doit obtenir le permis de la classe 6M (étape du cours de formation en motocyclisme) pour suivre le cours de formation en motocyclisme. Ce cours est obligatoire pour obtenir le permis de la classe 6L (étape de l'apprentissage). (Communiquer avec Safety Services Manitoba pour connaître le coût et le calendrier des cours de formation en motocyclisme.) La durée minimale de l'étape de l'apprentissage est de 9 mois. Doit réussir l'épreuve pratique de conduite pour passer à l'étape intermédiaire (durée minimale de 15 mois). (En cas d'échec, il faut attendre 14 jours avant de reprendre l'examen.) 	Épreuve pratique de la classe 6 30 \$
					<ul style="list-style-type: none"> Doit être titulaire d'un permis valide de n'importe quelle classe et étape. Doit réussir l'examen théorique. (En cas d'échec, il faut attendre 7 jours avant de reprendre l'examen.) Doit obtenir le permis de la classe 6M (étape du cours de formation en motocyclisme) pour suivre le cours de formation en motocyclisme. Ce cours est obligatoire pour obtenir le permis de la classe 6L (étape de l'apprentissage). (Communiquer avec Safety Services Manitoba pour connaître le coût et le calendrier des cours de formation en motocyclisme.) La durée minimale de l'étape de l'apprentissage est de 9 mois. Doit réussir l'épreuve pratique de conduite pour passer à l'étape intermédiaire (durée minimale de 15 mois). (En cas d'échec, il faut attendre 14 jours avant de reprendre l'examen.) 	Examen théorique 10 \$
Mention « Freins à air comprimé »			<ul style="list-style-type: none"> La mention « Freins à air comprimé » autorise le titulaire à conduire des véhicules munis de freins à air comprimé appartenant à la classe de véhicules dont il détient le permis. <p><i>Nota. Sont exemptés de cette exigence les conducteurs de camions de la classe 3 immatriculés comme camions agricoles et munis de freins à air comprimé.</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> Doit réussir l'examen théorique. Doit réussir un examen pratique sur les freins à air comprimé pour obtenir la mention « A » (Autorisé). Doit effectuer une mise au point du réglage de jeu pour obtenir la mention « S » (Autorisé/régleur de jeu). Il n'y a pas de droits supplémentaires à payer pour l'examen pratique sur les freins à air comprimé si vous passez cet examen en même temps que l'épreuve pratique de conduite pour un permis d'une classe supérieure. 	Épreuve pratique 30 \$
					<ul style="list-style-type: none"> Doit réussir l'examen théorique. Doit réussir un examen pratique sur les freins à air comprimé pour obtenir la mention « A » (Autorisé). Doit effectuer une mise au point du réglage de jeu pour obtenir la mention « S » (Autorisé/régleur de jeu). Il n'y a pas de droits supplémentaires à payer pour l'examen pratique sur les freins à air comprimé si vous passez cet examen en même temps que l'épreuve pratique de conduite pour un permis d'une classe supérieure. 	Examen théorique 10 \$

1. Un semi-remorque est la combinaison d'un véhicule tracteur et d'une semi-remorque.

2. Un autobus est tout véhicule automobile conçu pour transporter 11 personnes ou plus (le conducteur compris) qui n'est pas utilisé seulement à des fins de transport personnel.

3. Il faut un certificat de conducteur d'autobus scolaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Section du transport des élèves du ministère de l'Éducation et de la Formation en composant le 204 945-6900.

4. Les cyclomoteurs ne peuvent pas circuler sur les routes où la limite de vitesse est de plus de 80 km/h. Ils sont toutefois autorisés à les traverser.

Tous les droits peuvent changer.

Conditions d'attribution du permis de conduire de la classe 6 (motocyclette)

Qui doit passer un examen de conduite?

Vous devez passer un examen pour obtenir le permis correspondant à la classe de véhicule que vous voulez conduire si :

- vous n'avez jamais été titulaire d'un permis pour cette classe de véhicule
- vous n'avez pas été titulaire d'un permis de conduire manitobain au cours des quatre dernières années
- vous êtes titulaire d'un permis délivré à l'extérieur du Canada, des États-Unis ou d'un territoire dont les permis ne sont pas échangeables

Vous pourriez devoir passer un nouvel examen de conduite si :

- vous avez été impliqué dans des accidents de la circulation ou avez été reconnu coupable d'infractions
- votre permis a fait l'objet d'une suspension
- vous souffrez d'une maladie ou d'une incapacité susceptible de nuire à votre capacité de conduire en toute sécurité

Programme de permis de conduire par étapes

Auparavant, les clients munis d'un permis de conduire une motocyclette valide pendant 60 jours et délivré avant le 1^{er} avril 2002 n'étaient pas tenus de suivre le cours de formation en motocyclisme. Or, ce n'est plus le cas. Toute personne ne détenant pas un permis de classe 6L, 6I ou 6F délivré après le 1^{er} avril 2002 se verra octroyer un permis de classe 6M après avoir réussi l'examen théorique.

Étapes du permis de conduire manitobain de la classe 6 :

- M** Étape du cours de formation en motocyclisme — permet la conduite d'une motocyclette seulement pendant les leçons du cours de formation en motocyclisme
- L** Étape de l'apprentissage (durée minimale de 9 mois)
- I** Étape intermédiaire (durée minimale de 15 mois)*
- F** Étape finale

**Un conducteur ne passe l'étape intermédiaire qu'une seule fois. Par conséquent, la période pendant laquelle il a été titulaire d'un permis de l'étape intermédiaire de la classe 5 vaut pour l'étape intermédiaire du permis de la classe 6.*

Conditions d'attribution du permis et épreuves

Vous devez être âgé d'au moins 16 ans et être titulaire d'un permis de conduire valide du Manitoba, quelle que soit la classe ou l'étape, pour demander un permis de conduire de la classe 6 à l'étape de l'apprentissage.

A) Examen théorique

- Il faut se présenter à un examen théorique supplémentaire sur la conduite sécuritaire d'une motocyclette pour obtenir un permis de la classe 6. (Il ne s'agit pas d'un examen avec documentation.) Les droits d'examen sont de 10 \$ par examen (peuvent être modifiés). Si vous faites partie du Programme de PCÉ, vous devez attendre sept jours avant de vous présenter de nouveau à l'examen en cas d'échec initial. Nous n'autorisons qu'un seul examen théorique par classe de permis et par jour. Si vous ne faites pas partie du Programme de PCÉ, vous pouvez vous présenter une deuxième fois à un examen théorique échoué le jour ouvrable suivant.
- Si vous réussissez l'examen théorique, vous recevez un permis de la classe 6 à l'étape du cours de formation en motocyclisme (6M), qui vous autorise à conduire une motocyclette seulement pendant les leçons du cours de formation en motocyclisme. Après avoir réussi le cours de formation, vous devenez admissible à un permis de la classe 6 à l'étape de l'apprentissage (6L). La période passée à l'étape M n'entre pas dans la période d'apprentissage de neuf mois.

B) Vision et santé

Les conducteurs qui ne satisfont pas à certaines normes minimales en matière de vision, même avec des verres correcteurs, se verront refuser le permis de conduire. S'ils ont besoin de verres correcteurs pour conduire, le permis en fera mention. Le permis des conducteurs qui ne satisfont pas aux normes minimales en matière de vision et de santé pourrait être suspendu jusqu'à ce qu'ils produisent d'autres renseignements. Ces demandeurs pourront être obligés de présenter un rapport d'acuité visuelle, un rapport médical, ou les deux.

Avant de se présenter à l'examen théorique, tout demandeur de permis de conduire souffrant d'un problème de santé ou d'une incapacité susceptible d'influer sur sa capacité de conduire en toute sécurité doit en informer le Service de la vérification de l'aptitude à conduire, C. P. 6300, Winnipeg (Manitoba) R3C 4A4, téléphone : 204 985-1900 ou 1 866 617-6676 (sans frais).

Le cas échéant, un rapport médical devra être approuvé par le Service de la vérification de l'aptitude à conduire avant que le candidat puisse se présenter à l'examen théorique du permis de conduire.

Santé Manitoba n'assume **pas** les frais engagés pour l'établissement d'un rapport médical demandé par un tiers, ni les frais des examens, tests ou appels téléphoniques au médecin qui s'y rattachent. Ces frais sont à la charge du candidat.

C) Épreuve pratique de conduite

La saison des examens pour le permis de conduire d'une motocyclette s'étend du 1^{er} mai au 30 octobre. Toutefois, si les conditions atmosphériques le permettent, l'épreuve pratique de conduite peut avoir lieu plus tôt ou plus tard.

L'épreuve pratique de conduite évalue non seulement votre capacité de conduire une motocyclette, mais elle cerne aussi les erreurs qui doivent être corrigées. L'épreuve compte deux étapes :

1. Nommer toutes les commandes de la motocyclette, décrire leurs fonctions et démontrer leur utilisation.
2. Conduire la motocyclette dans des conditions routières normales, en faisant preuve de prudence et en vous conformant à la loi.

Veillez vous présenter une quinzaine de minutes avant l'heure du rendez-vous. Vous devez vous présenter avec une motocyclette en bon état de marche et produire un certificat d'immatriculation prouvant que le véhicule est dûment immatriculé et assuré. Si vous ne vous conformez pas à ces exigences, l'épreuve de conduite sera annulée sans remboursement des droits d'examen.

Les personnes qui demandent le permis moto pour la première fois doivent se soumettre à une période d'apprentissage de neuf mois avant de pouvoir passer l'épreuve pratique de conduite d'une motocyclette. Si vous êtes inscrit au Programme de PCÉ et échouez à votre épreuve pratique de conduite, vous devez attendre 14 jours avant de la repasser.

Changement d'adresse ou de nom

Vous devez informer un agent Autopac ou la Société d'assurance publique du Manitoba de tout changement de nom ou d'adresse, dans les 15 jours qui suivent le changement.

Pour de plus amples renseignements, visitez mpi.mb.ca ou appelez-nous au 204 985-7000 (à Winnipeg) ou sans frais au 1 800 665-2410 (à l'extérieur de Winnipeg).

Permis de conduire par étapes de la classe 6 (motocyclette)

Le permis de conduire par étapes

Le 1^{er} janvier 2003, le Manitoba a inauguré un programme de permis de conduire par étapes (PCE) pour les permis de la classe 5 et de la classe 6. Les personnes qui ont présenté une première demande de permis de la classe 6 sont visées par les étapes de ce programme. Elles doivent se conformer aux restrictions et aux étapes du PCE lorsqu'elles conduisent une motocyclette.

Le PCE est un processus d'obtention du permis de conduire en trois étapes qui est conçu pour aider les nouveaux conducteurs, peu importe leur âge, à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour conduire un véhicule à moteur en toute sécurité. Que vous ayez 16 ans ou 60 ans, le PCE permet aux nouveaux conducteurs d'acquérir de l'expérience dans des conditions qui réduisent les risques de collision.

Les trois étapes du PCE sont l'étape de l'apprentissage, l'étape intermédiaire et l'étape finale. Chacune des étapes comporte des restrictions qui visent à réduire la possibilité et la probabilité de comportements de conduite dangereux chez les nouveaux conducteurs.

Toute personne qui présente une première demande de permis moto doit suivre un cours approuvé de formation en motocyclisme avant de pouvoir obtenir un permis de la classe 6 à l'étape de l'apprentissage (L).

Ce cours d'une journée donne au nouveau motocycliste les aptitudes de base nécessaires pour conduire une moto. Il s'agit d'un cours payant qui est offert partout dans la province. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec un agent Autopac ou le centre de services de la Société d'assurance publique du Manitoba le plus près de chez vous.

Étapes du permis de conduire de la classe 6 :

- M** Cours de formation en motocyclisme – permet la conduite d'une motocyclette seulement pendant le cours de formation en motocyclisme
- L** Étape de l'apprentissage (durée minimale de 9 mois)
- I** Étape intermédiaire (durée minimale de 15 mois)*
- F** Étape finale

**Un conducteur ne passe l'étape intermédiaire qu'une seule fois. Par conséquent, la période pendant laquelle il a été titulaire d'un permis de la classe 6 à l'étape intermédiaire sera appliquée à l'étape intermédiaire du permis de la classe 5.*

Étape du cours de formation en motocyclisme (classe M)

Pour demander un permis d'apprenti conducteur, vous devez être âgé d'au moins 16 ans. Vous devez passer un examen théorique. Vous recevrez ensuite un permis de la classe 6M, qui vous permettra de conduire une motocyclette pendant que vous suivez un cours de formation en motocyclisme approuvé.

Après avoir réussi le cours de formation en motocyclisme, vous recevrez un permis d'apprenti motocycliste. La période pendant laquelle vous aurez eu un permis à l'étape M n'entrera pas dans le calcul de la durée de 9 mois de l'étape de l'apprentissage.

Restrictions à l'étape de l'apprentissage (L) du permis de conduire de la classe 6 (durée minimale de 9 mois)

- ne pas avoir de l'alcool ou des drogues dans l'organisme au volant d'une motocyclette
- interdiction de prendre un passager
- interdiction de conduire la nuit (soit de 30 minutes avant le coucher du soleil à 30 minutes après le lever du soleil)
- interdiction de remorquer un véhicule
- interdiction de conduire un véhicule à caractère non routier le long d'une route ou en vue de la traverser (à moins d'être titulaire au minimum d'un permis de la classe 5 à l'étape intermédiaire)

Étape intermédiaire (I) du permis de la classe 6 (durée minimale de 15 mois)*

Pour passer à l'étape intermédiaire, vous devez réussir l'épreuve de conduite du permis de la classe 6. Pendant l'étape intermédiaire, vous ne pouvez pas avoir de l'alcool ou des drogues dans votre organisme.

Un permis à l'étape intermédiaire permet de prendre un passager, de remorquer un véhicule et de conduire un véhicule à caractère non routier le long d'une route ou en vue de la traverser.

Étape finale (F) du permis de la classe 6

Après avoir été titulaire d'un permis à l'étape intermédiaire pendant au moins 15 mois, vous passerez à l'étape finale. Pendant les 36 premiers mois de cette étape, vous ne pouvez pas avoir de l'alcool ou des drogues dans votre organisme lorsque vous conduisez une motocyclette.

Étape de l'instruction autorisée (A) (étape de l'apprentissage d'un conducteur non visé par le PCE)

Un permis portant la mention « Instruction autorisée » est délivré :

- aux conducteurs expérimentés titulaires d'un permis de la classe 6 qui ont été déclassés
- aux conducteurs expérimentés qui arrivent au Manitoba et doivent passer un examen de conduite

Le titulaire d'un permis de la classe 6 portant la mention « Instruction autorisée » doit respecter les conditions suivantes :

- ne pas avoir de l'alcool ou des drogues dans l'organisme lorsqu'il conduit une motocyclette
- interdiction de prendre un passager
- interdiction de conduire un véhicule à caractère non routier le long d'une route ou en vue de la traverser (à moins d'être titulaire au minimum d'un permis de la classe 5 à l'étape intermédiaire)

Permis de conduire par étapes de la classe 6 (motocyclette)

Restriction concernant l'alcool et les drogues			
Permis de la classe 6M (cours de formation en motocyclisme)	Permis de la classe 6L (étape de l'apprentissage)	Permis de la classe 6I (étape intermédiaire)	Permis de la classe 6F (étape finale)
	Minimum de 9 mois	Minimum de 15 mois	36 mois
Réussite de l'examen théorique →	Réussite d'un cours de formation en motocyclisme approuvé →	Réussite de l'épreuve pratique →	Passage à l'étape finale →
Cours de formation en motocyclisme	Étape de l'apprentissage <ul style="list-style-type: none"> • Âge minimum de 16 ans. • Réussite d'un cours de formation en motocyclisme approuvé. • Étape d'une durée minimale de neuf mois, à l'exclusion des périodes d'interruption. • Ne pas avoir de l'alcool ou des drogues dans l'organisme. • Interdiction de prendre un passager. • Interdiction de remorquer un véhicule. • Interdiction de conduire la nuit (d'une demi-heure avant le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure après le lever du soleil). 	Étape intermédiaire* <ul style="list-style-type: none"> • Réussite de l'épreuve pratique de conduite d'une motocyclette. • Étape d'une durée minimale de 15 mois, à l'exclusion des périodes d'interruption. • Ne pas avoir de l'alcool ou des drogues dans l'organisme. • Autorisation de prendre un passager. • Autorisation de remorquer un véhicule. • Autorisation de conduire un véhicule à caractère non routier le long d'une route ou de traverser une route avec un tel véhicule. <p><i>*La période de l'étape intermédiaire de la classe 5 vaut pour l'étape intermédiaire de la classe 6. Ainsi, le conducteur ne passe l'étape intermédiaire qu'une seule fois. Therefore, a driver is only required to complete the Intermediate Stage once.</i></p>	Étape finale <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas avoir de drogues ou d'alcool dans l'organisme pendant les 36 premiers mois.

Soyez titulaire d'un permis de conduire valide!

Le permis de conduire du Manitoba est valide pendant cinq ans. Les frais de permis de conduire et la prime de conducteur de base sont évalués chaque année et exigibles à votre date anniversaire, qui est quatre mois moins un jour après votre date de naissance (p. ex., si votre date de naissance est le 21 septembre, votre date anniversaire est le 20 janvier.)

Si un conducteur à l'étape de l'apprentissage ou à l'étape intermédiaire ne renouvelle pas son permis, la période pendant laquelle il n'a pas de permis ne compte pas dans le calcul de la durée de l'étape. Si vous êtes propriétaire d'un véhicule, votre assurance Autopac sera renouvelée et expirera à la même date que votre permis de conduire.

Rendez-vous pour les examens

Prendre rendez-vous pour l'examen théorique ou pratique pour le permis moto

- La saison des examens pour le permis de conduire d'une motocyclette s'étend du 1^{er} mai au 30 octobre. Toutefois, si les conditions atmosphériques le permettent, l'épreuve pratique de conduite peut avoir lieu plus tôt ou plus tard.
- Tous les examens théoriques et pratiques sont offerts uniquement sur rendez-vous. Vous pouvez vous rendre chez tout agent* Autopac pour prendre rendez-vous pour votre examen et en payer les frais.
- Vous pouvez aussi prendre rendez-vous en ligne pour votre examen des connaissances et votre épreuve pratique de conduite à mpi.mb.ca. Les mineurs ne peuvent pas prendre rendez-vous en ligne pour l'examen des connaissances de la classe 6; ils peuvent toutefois le faire pour l'épreuve pratique de conduite subséquente.
- Les examens théoriques et pratiques sont offerts en semaine seulement (sauf les jours fériés). Des rendez-vous le samedi sont offerts à Winnipeg. Pour les heures d'ouverture et les classes d'examen offertes, veuillez visiter mpi.mb.ca ou communiquer avec un agent Autopac.
- Votre agent Autopac peut vous renseigner sur les disponibilités à tous les centres d'examen.
- Vous pouvez prendre rendez-vous jusqu'à huit semaines à l'avance.
- Les examens théoriques et pratiques sont offerts en anglais et en français. Veuillez préciser la langue que vous préférez quand vous prenez rendez-vous.

**Pour une liste des agents Autopac, visitez mpi.mb.ca.*

Service d'examen itinérant

Vous pouvez obtenir l'itinéraire et le calendrier du service itinérant de tout agent Autopac de même qu'en ligne à mpi.mb.ca.

Points clés à retenir pour vos examens

Coût*

- L'examen théorique coûte 10 \$.
- L'épreuve pratique de conduite du permis moto (classe 6) coûte 30 \$.

**Les coûts peuvent changer sans préavis.*

Renseignements généraux sur les examens

- Veuillez vous présenter 15 minutes avant l'heure fixée pour votre rendez-vous.
- Vous avez un maximum de 30 minutes pour l'examen théorique.
- L'examen théorique n'est pas un examen avec documentation.
- Les téléphones cellulaires et autres appareils électroniques ne sont pas permis dans la salle d'examen.
- Vous ne pouvez passer qu'un seul examen théorique ou pratique de la même classe par jour.
- Si vous êtes visé par le Programme de permis de conduire par étapes (PCE) et échouez à votre examen théorique, vous devez attendre sept jours avant de le repasser.
- Si vous échouez à votre examen pratique, vous devez attendre 14 jours avant de le repasser.

Pour obtenir plus d'information ou de l'aide, téléphonez à votre agent Autopac ou aux numéros suivants :

- À Winnipeg : 204 985-7000
- À l'extérieur de Winnipeg : 1 800 665-2410 (sans frais)

Introduction

Le présent guide fournit des renseignements de base sur la conduite prudente et légale d'une motocyclette au Manitoba. Dans vos préparatifs pour obtenir le permis moto, vous devriez aussi étudier le *Guide de l'automobiliste*.

Les titulaires d'un permis de conduire valide de la classe 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 peuvent conduire un cyclomoteur sans autre permis, mais les règles et pratiques de conduite prudente expliquées dans le présent guide s'appliquent également.

Définition d'une motocyclette et d'un cyclomoteur

Une motocyclette est un véhicule :

- a) qui est équipé d'un guidon dont la rotation se transmet sans intermédiaire à l'axe d'une roue en contact avec le sol;
- b) qui est conçu pour rouler sur au plus trois roues en contact avec le sol;
- c) dont la hauteur minimale, sans charge, de la selle est de 650 millimètres;
- d) dont le diamètre de la jante est d'au moins 250 millimètres;
- e) dont l'empattement est d'au moins 1016 millimètres;
- f) qui peut atteindre une vitesse maximale supérieure à 50 km/h, mais qui ne désigne pas un cyclomoteur ou une bicyclette assistée.

Un cyclomoteur est un véhicule automobile qui :

- a) est équipé de deux roues disposées l'une derrière l'autre ou de trois roues, chacune desquelles a un diamètre supérieur à 250 millimètres;
- b) est équipé d'un siège ou d'une selle dont la partie la plus avancée se trouve, à vide, à 650 millimètres au moins du sol;
- c) peut être propulsé à tout moment au moyen d'un pédalier uniquement s'il en est équipé, d'un moteur uniquement ou des deux à la fois. Le moteur du véhicule a une cylindrée qui n'est pas supérieure à 50 centimètres cubes, ou fonctionne à l'électricité et ne permet pas au cyclomoteur d'atteindre une vitesse supérieure à 50 kilomètres à l'heure.

Le permis de conduire en une partie du Manitoba

Quand on vous délivre un nouveau permis de conduire du Manitoba, vous recevez d'abord un certificat de permis de conduire temporaire (valide pendant 45 jours). Vous devez avoir ce permis de conduire temporaire avec vous chaque fois que vous conduisez un véhicule automobile jusqu'à ce que vous receviez votre permis permanent par la poste.

Avant d'obtenir votre premier permis de conduire, vous devrez vous faire photographier chez un agent Autopac ou à un centre de services de la Société d'assurance publique du Manitoba. Vous aurez besoin d'une nouvelle photo tous les cinq ans.



À propos du processus de renouvellement

Un aspect bien commode de nos permis de conduire et polices d'assurance Autopac est que vous n'avez besoin d'aller chez un agent Autopac qu'une fois tous les cinq ans, sauf si vous voulez faire annuler ou modifier votre permis de conduire ou votre police d'assurance entre vos renouvellements.

Tous les cinq ans, vous recevrez un avis de renouvellement de votre permis de conduire et de votre police d'assurance Autopac. Vous devrez alors vous rendre chez un agent Autopac pour revoir vos garanties et renouveler votre permis et votre police d'assurance avant qu'ils expirent.

Vous devez quand même payer votre permis de conduire et l'assurance de votre véhicule chaque année. Les années entre renouvellements (années de réévaluation), vous recevrez un état de compte annuel qui vous indiquera combien vous devez.

Les années de réévaluation, vous pouvez payer de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- en ligne à mpi.mb.ca par VISA ou MasterCard;
- en ligne ou par téléphone par l'intermédiaire de votre établissement bancaire;
- en personne chez un agent Autopac en payant comptant, par chèque, par carte de débit ou par carte de crédit VISA ou MasterCard.

Soyez titulaire d'un permis valide

La date d'expiration du permis figure au recto du permis. Il vous incombe de connaître la date d'expiration de votre permis et de le renouveler.

Chaque année, le permis de conduire fait l'objet d'une réévaluation. Vous devez payer les frais de permis chaque année à votre date anniversaire, qui est quatre mois moins un jour après votre date de naissance. Ainsi, si votre date de naissance est le 21 septembre, votre date anniversaire est le 20 janvier.

Si vous ne payez pas les frais établis pour votre permis à la date anniversaire, votre permis ne sera plus valide et pourrait être suspendu. Vous devrez alors payer des frais supplémentaires pour le revalider. En outre, la période pendant laquelle votre permis est suspendu ne comptera pas comme temps à l'étape de l'apprentissage ou l'étape intermédiaire.

Utilisation illégale du permis de conduire

Vous pouvez être passible d'une amende et d'une suspension de votre permis si vous utilisez frauduleusement un permis de conduire :

- en permettant à une autre personne de se servir de votre permis de conduire;
- en faisant de fausses déclarations dans votre demande de permis;
- en utilisant un permis périmé ou devenu invalide pour toute autre raison;
- en modifiant de quelque façon que ce soit une carte d'immatriculation, un permis de conduire, un certificat d'assurance-responsabilité automobile ou un certificat d'assurance;
- en présentant de faux documents d'identité au moment où vous demandez un permis de conduire;
- en détenant en même temps plus d'un permis de conduire valide du Canada ou des États-Unis.

Préparatifs

Casques

Tous les motocyclistes et leurs passagers doivent porter un casque approuvé, bien ajusté et bien attaché. Le casque doit être conforme à une des normes suivantes :

- norme M2010 de la Snell Memorial Foundation, *2010 Standard for Protective Headgear For Use with Motorcycles and Other Motorized Vehicles* (norme de 2010 pour les casques de protection utilisés avec les motocyclettes et d'autres véhicules motorisés);
- norme M2015 de la Snell Memorial Foundation, *2015 Standard for Protective Headgear For Use with Motorcycles and Other Motorized Vehicles* (norme de 2015 pour les casques de protection utilisés avec les motocyclettes et d'autres véhicules motorisés);
- norme 218 des *Federal Motor Vehicle Safety Standards* (normes de sécurité fédérales des véhicules automobiles) des États-Unis d'Amérique pour les casques de motocyclette (49 CFR Ch. V, section 571.218);
- Règlement n° 22 de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, *Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des casques de protection et de leurs écrans pour conducteurs et passagers de motocyclettes et de cyclomoteurs*.

Les personnes suivantes ne sont pas obligées de porter un casque :

- les personnes qui roulent en moto pendant un défilé dûment autorisé par la loi;
- les membres de bonne foi de la religion sikhe.

Vêtements et accessoires

Les vêtements et accessoires sont la seule protection du motocycliste contre les éléments et en cas de collision.

Portez toujours un casque

Un casque est votre seule protection contre une blessure grave ou mortelle à la tête. Choisissez-en un qui permet le port de verres correcteurs si nécessaire.

Vous devriez inspecter régulièrement votre casque pour déceler toute fissure ou tout dommage qui pourraient le rendre inutile en cas de collision.

Portez toujours une protection pour vos yeux

Le pare-brise et le carénage ne remplacent pas une bonne protection pour vos yeux. Une vision brouillée momentanément par la pluie, le vent, la poussière, les insectes ou les débris risque de vous faire perdre la maîtrise de votre motocyclette. Des lunettes de moto ou une visière transparente adaptée à votre casque fournissent la meilleure protection. Les verres correcteurs et lunettes de

soleil protègent peu. Les visières teintées ne sont pas recommandées quand la luminosité est faible et les visières « bombées » déforment la vision. Veillez à ce que l'équipement de protection de vos yeux soit propre, sans égratignures et à l'épreuve des chocs.

Portez toujours des vêtements protecteurs

Les vêtements conçus pour la moto comportent des particularités telles que coutures renforcées, résistance au vent et armures qui offrent à la fois sécurité et confort. Portez des blousons, pantalons et gants en cuir ou en textiles conçus spécialement pour la moto.

Tous les vêtements devraient être bien ajustés, sans limiter l'amplitude de mouvement des bras et des jambes.

Portez toujours des bottes

Les bottes devraient être en cuir et couvrir au moins vos chevilles pour offrir une bonne protection. Elles devraient être confortables et assez souples pour permettre de manoeuvrer aisément les commandes.

Soyez toujours visible

Autant que possible, portez des couleurs vives ou fluorescentes comme le jaune, le rouge ou l'orange pour être plus visible. Vous pouvez aussi poser du ruban réfléchissant sur vos vêtements, votre casque et la moto.



La motocyclette

Choisir la bonne motocyclette

Trois facteurs importants pour la maîtrise d'une motocyclette sont les dimensions, le poids et le motocycliste.

Dimensions

- Quand vous enfourchez votre moto, vos deux pieds doivent pouvoir toucher le sol.
- La position des repose-pieds et du guidon doit être confortable et vous devez être capable de manipuler facilement et avec précision toutes les commandes manuelles et pédales quand vous êtes assis à califourchon sur la moto.

Poids

- Vous devriez être capable de faire une figure en huit en poussant votre motocyclette et de placer celle-ci sur ses béquilles latérale et centrale sans trop forcer.
- Si votre motocyclette tombe, vous devriez être capable de la relever.

Motocycliste

- La motocyclette doit être appropriée à votre taille et à votre poids.
- La motocyclette doit être appropriée à vos capacités de conduite.



Équipement

Toutes les motocyclettes doivent posséder les pièces d'équipement suivantes :

Freins

- Des freins avant et arrière qui, sur une chaussée sèche et plate, peuvent immobiliser au bout de neuf mètres une motocyclette roulant à 30 km/h.

Garde-boue

- Les roues arrière et avant de la motocyclette doivent être munies de garde-boue qui protègent efficacement contre les éclaboussures quand la chaussée est mouillée.

Cadre

- Il est illégal de modifier l'angle d'inclinaison de la colonne de direction avec le cadre avant.

Fourche avant

- La fourche avant ne doit pas mesurer plus de 82 cm entre le centre de l'essieu et le point le plus bas de l'axe triple inférieur. Lorsqu'une motocyclette est équipée d'une fourche avant hydraulique, tout prolongement de la fourche doit être construit en une seule pièce.

Guidon

- La largeur du guidon ne doit pas être supérieure à 93 cm ni inférieure à 53 cm. Les poignées et les commandes ne doivent pas être à plus de 39 cm au-dessus de la selle lorsque le motocycliste est assis.

Klaxon

- Dans des conditions normales, on devrait entendre le klaxon à une distance de 60 m.

Feux

- Un ou deux phares mais pas plus. Le phare de tous les modèles construits depuis 1975 doit rester toujours allumé quand le moteur fonctionne.
- Un feu de position rouge et un feu de freinage rouge à l'arrière.
- Un feu blanc qui éclaire la plaque d'immatriculation arrière.
- Des clignotants avant et arrière pour tous les modèles construits depuis 1975.

Rétroviseur

- Un rétroviseur placé du côté gauche. Il est recommandé d'en avoir deux.

Silencieux

- La motocyclette doit être munie d'un silencieux en bon état.

Indicateur de vitesse

- La motocyclette doit être munie d'un indicateur de vitesse en bon état.

Pneus

- Les rainures des pneus de motocyclette doivent avoir au moins 0,8 mm de profondeur.

Commandes

Vous devez pouvoir atteindre facilement les commandes manuelles et les pédales de la motocyclette.



Volet de départ

Dose le mélange air-essence. En général, on l'utilise pour faire démarrer un moteur froid.

Interrupteur d'éclairage

Un gradateur est généralement situé sur le côté gauche du guidon.

Levier d'embrayage

On presse ce levier contre la poignée pour désengager l'embrayage et on le laisse revenir pour engager l'embrayage.

Instruments

Toutes les motocyclettes doivent posséder un indicateur de vitesse. Elles peuvent aussi avoir un odomètre, un compte-tours, un voyant pour les feux de route, un voyant indiquant le point mort, un voyant pour les clignotants et un voyant pour les vitesses.

Klaxon

Appuyer sur ce bouton avec votre pouce actionne le klaxon.

Levier de frein avant

On presse ce levier contre la poignée pour actionner le frein de la roue avant.

Manette de l'accélérateur

Pour augmenter de vitesse, on fait tourner la manette de l'accélérateur vers soi. Pour réduire la vitesse, on la fait tourner vers l'avant.

Démarrreur

Les démarreurs électriques sont généralement situés sur la poignée droite du guidon. Les démarreurs au pied (le cas échéant) sont généralement situés au-dessus du repose-pied droit.

Levier de changement de vitesses

Lever ou presser cette pédale permet de changer de rapport. Sur la plupart des motocyclettes, le levier de changement de vitesses est à gauche, tandis que sur certains modèles plus anciens, il est à droite.

Pédale de frein arrière

Appuyer sur cette pédale actionne le frein arrière. Sur la plupart des motocyclettes, la pédale de frein arrière est à droite, tandis que sur certains modèles plus anciens, elle est à gauche.

Vérifications de sécurité

Vérifiez souvent la sécurité de votre motocyclette et surtout avant un long voyage. Un examen minutieux s'impose après toute collision ou chute.

Pression des pneus

La pression des pneus a un effet direct sur la maîtrise de la motocyclette. Vérifiez la pression lorsque les pneus sont froids et réglez-la en fonction de la charge que devra supporter la moto. Vérifiez s'il y a des coupures ou des objets logés dans les rainures de la bande de roulement, qui pourraient provoquer une crevaison.

Roues

Vérifiez les roues et les jantes pour voir si les rayons sont brisés ou instables, et si les pièces moulées sont fissurées ou endommagées. Vérifiez si les roulements ou coussinets sont endommagés ou usés.

Freins

Assurez-vous que les freins sont bien ajustés et qu'ils fonctionnent correctement.

Boulons, écrous et goupilles fendues

Les fixations peuvent se dévisser à cause des vibrations. Vérifiez si elles sont toutes bien serrées. Portez une attention particulière à celles des roues, des freins et de la direction, ainsi qu'à celles de l'équipement supplémentaire tel que le carénage et les sacoches de selle.

Manette de l'accélérateur

La manette doit revenir en place dès que vous la relâchez.

Levier d'embrayage

Vérifiez si l'embrayage « grippe » ou « glisse ». Si c'est le cas, réglez le câble ou faites réparer l'embrayage.

Chaîne d'entraînement, arbre de transmission ou courroie d'entraînement

Quand vous êtes assis sur la motocyclette, il devrait y avoir un jeu d'au moins 2 cm au centre de la chaîne. Assurez-vous que la chaîne est bien lubrifiée. Si la motocyclette est équipée d'un arbre de transmission, vérifiez le niveau du lubrifiant pour l'engrenage. Si la moto est équipée d'une courroie d'entraînement, vérifiez si elle possède le jeu requis.

Niveaux d'essence, d'huile et de refroidisseur

Vérifiez le niveau des réservoirs et remplissez-les, s'il y a lieu.

Câbles

Remplacez les câbles effilochés et ceux dont la gaine est endommagée. Vos câbles doivent être bien lubrifiés.

Feux

Nettoyez et réglez le phare avant, s'il y a lieu. Vérifiez si le feu de freinage s'allume quand vous serrez chaque frein puis s'éteint, et si tous les feux et clignotants fonctionnent correctement.

Rétroviseurs

Assurez-vous qu'ils sont propres et bien ajustés.

Klaxon

Vérifiez s'il fonctionne bien.



Conduire votre motocyclette

Lorsque vous aurez réussi l'examen théorique, vous obtiendrez un permis de la classe 6M, qui vous permet de conduire une motocyclette pendant que vous suivez un cours de formation en motocyclisme. Avant de pouvoir conduire une motocyclette sur la route, vous devez réussir le cours de formation en motocyclisme et obtenir un permis de la classe 6L.

Quand vous apprenez à conduire votre motocyclette, choisissez un endroit sûr, où il n'y a pas de circulation ni de piétons. Accordez-vous suffisamment d'espace afin d'éviter les blessures et les dommages matériels.

Avant de vous lancer dans la circulation ou sur la route, vous devriez :

- connaître la position de toutes les commandes et savoir les actionner correctement;
- pouvoir engager et désengager l'embrayage, et changer de vitesse sans à-coups;
- pouvoir démarrer et arrêter en douceur;
- pouvoir rester en équilibre et bien maîtriser votre véhicule.

Avant de prendre la route

Suivez la procédure en quatre étapes suivante avant de mettre le moteur en marche, à chaque fois :

1. Faites les vérifications de sécurité.
2. Enfilez tout votre équipement de protection.
3. Enfouchez la moto du côté gauche, en tenant fermement le guidon. Gardez la moto en position verticale, les deux pieds sur le sol.
4. Enlevez la moto de sa béquille et assurez-vous que celle-ci est relevée et bien assujettie.

Position du corps

Quand vous êtes sur la motocyclette, vous devriez vous sentir à l'aise et en pleine possession de vos moyens.

- Assoyez-vous de manière à ce que vos coudes soient légèrement fléchis quand vos mains sont sur le guidon. Gardez le dos droit et penchez-vous légèrement vers l'avant pour diminuer la résistance au vent.
- Gardez le poignet baissé quand vous tenez l'accélérateur, afin de pouvoir facilement atteindre le levier de frein avec vos doigts.
- Quand vous roulez, vos pieds doivent être placés fermement à l'horizontale sur les repose-pieds et être toujours prêts à utiliser les commandes.
- Serrez légèrement le réservoir à essence entre vos genoux.

Démarrage

C'est en démarrant ou en arrêtant que l'apprenti motocycliste risque le plus de perdre la maîtrise de son véhicule.

Démarrer en douceur exige une bonne coordination de l'embrayage et de la manette de l'accélérateur. Vous devez pouvoir démarrer et changer de vitesses sans faire bondir la moto ou caler le moteur. Quand vous rétrogradez, pressez le levier d'embrayage et augmentez légèrement le régime du moteur. Si la puissance du moteur ne correspond pas à la vitesse de déplacement de la motocyclette, la roue arrière risque de déraiper quand vous relâcherez le levier d'embrayage.

Lorsque vous démarrez dans une côte :

- Immobilisez la motocyclette en utilisant le frein avant.
- Mettez le moteur en marche et engagez la première vitesse.
- Passez au frein arrière pour retenir la moto. Votre main droite ainsi libérée peut actionner l'accélérateur.
- Relâchez graduellement le levier d'embrayage et le frein arrière afin d'accélérer en douceur et d'éviter d'étouffer le moteur.

Arrêt

Pour arrêter en toute sécurité, vous devez serrer les deux freins en même temps sans les bloquer, que vous soyez sur une chaussée sèche ou mouillée. Avec de la pratique, vous apprendrez à reconnaître le moment où les freins sont sur le point de se bloquer; le pneu avant commence alors à crisser, tandis que le pneu arrière se met à vibrer. Avant de prendre la route, entraînez-vous à freiner dans un endroit qui ne présente aucun risque.

Le frein avant est le plus puissant et fournit environ 70 % de la force de freinage. Serrez le levier du frein avant uniformément et progressivement. Ne l'actionnez jamais brutalement. Dans la plupart des cas, on peut maîtriser une moto dont le frein arrière est bloqué; on peut rarement le faire s'il s'agit du frein avant.

Rétrograder garde la moto dans un rapport de vitesse qui vous permet d'accélérer rapidement si nécessaire. Rétrograder peut aussi augmenter considérablement la puissance de freinage d'une motocyclette. Rétrogradez toujours quand vous ralentissez ou quand vous vous préparez à arrêter.

Pensez toujours à ce qui suit :

- Si vous êtes dans la circulation, actionnez d'abord brièvement votre feu de freinage pour avertir les personnes qui vous suivent, puis freinez progressivement.
- Sachez qui roule derrière vous. La plupart des véhicules ne peuvent pas s'arrêter aussi rapidement que vous. Vous devez tenir compte de cette différence en freinant plus tôt et progressivement.
- Gardez toujours une bonne distance entre votre motocyclette et le véhicule qui vous précède.
- Utilisez toujours les deux freins. Actionnez-les en même temps.
- Ne conduisez jamais en serrant partiellement les freins, car le feu de freinage reste alors constamment allumé, ce qui rend les autres conducteurs perplexes. Cela use aussi les freins prématurément.
- Quand votre vitesse diminue à moins de 10 km/h, désengagez l'embrayage et mettez-vous au point mort juste au moment où vous arrêtez. Serrez le levier de frein manuel au moment où vous mettez le pied sur le sol.

Dans les conditions suivantes, vous devez freiner avec grande prudence :

- quand la chaussée est glissante ou accidentée;
- quand vous vous penchez dans un virage;
- quand la roue avant est braquée.

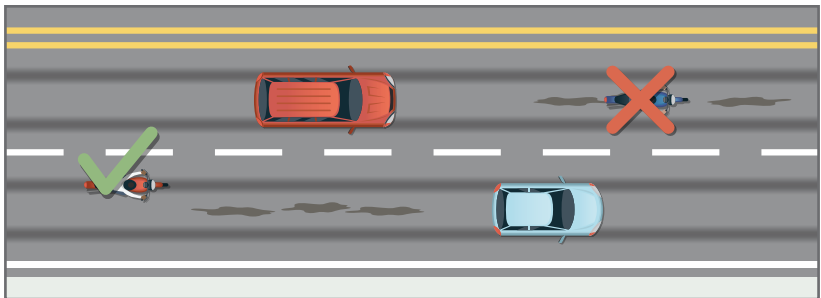
Position dans la voie

Dans le champ de vision d'un autre conducteur, une motocyclette qui approche par derrière ou par devant n'occupe que le tiers ou la moitié de l'espace d'une voiture ordinaire. Il est vital qu'un motocycliste soit capable de voir et d'être vu.

Roulez là où vous pouvez voir les autres véhicules et où ils peuvent vous voir. Placez-vous dans votre voie de façon à empêcher les automobilistes de s'engager à votre hauteur dans la même voie. Roulez près du centre de votre voie, mais légèrement décalé par rapport à la partie centrale. Celle-ci risque d'être glissante en raison des traînées d'huile des véhicules, particulièrement aux intersections où les véhicules s'arrêtent, ce qui donne à l'huile le temps de s'accumuler.

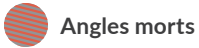
Conduite en position dominante

Sur une route à plusieurs voies, il est recommandé que vous conduisiez en position dominante, c.-à-d. dans la trace de pneu qui est la plus près de la ligne séparant les voies qui vont dans le même sens. Vous disposerez ainsi d'un espace suffisant pour manoeuvrer si vous êtes forcé de changer de position dans votre voie. Vous risquez également moins qu'un autre conducteur vous coince dans un espace trop restreint pour manoeuvrer.

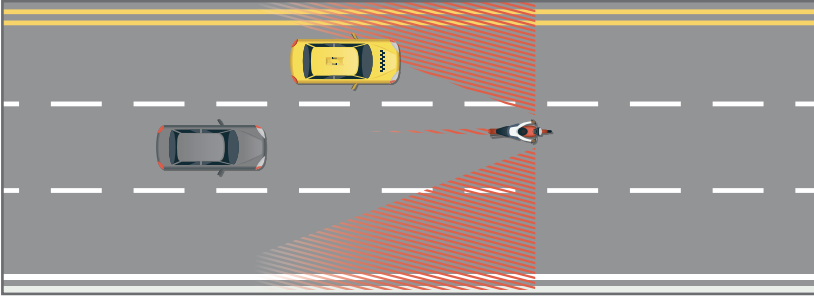


Angles morts

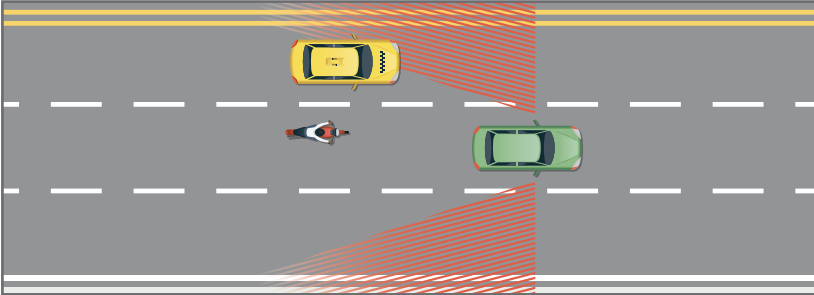
Ne restez jamais dans les angles morts des autres véhicules quand vous les suivez ou quand vous arrivez à leur hauteur. Restez à droite dans votre voie quand vous approchez du haut d'une côte ou dans un virage, car les véhicules en sens inverse pourraient empiéter sur votre voie.



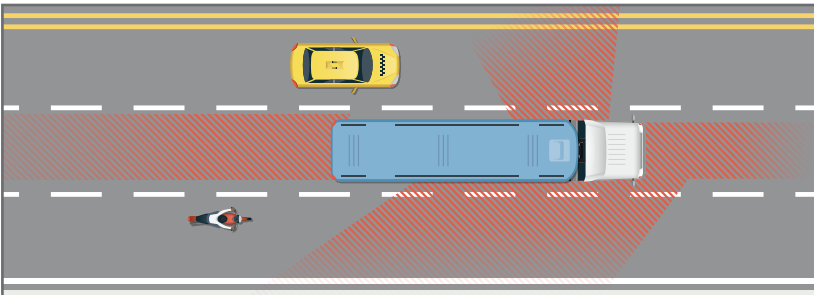
Motocyclette



Voiture de tourisme standard



Gros camion

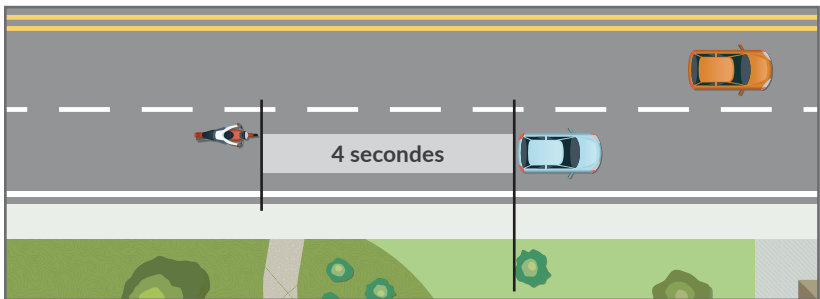


Suivre un véhicule

Suivre un véhicule de trop près vous donne moins de temps pour réagir et moins d'espace pour arrêter. Cela réduit aussi votre champ de vision de la circulation autour de vous et de la surface de route devant vous. Roulez de façon à ce que le conducteur qui vous précède puisse vous voir dans son rétroviseur.

Soyez prudent et donnez-vous amplement d'espace pour arrêter. Utilisez la règle des quatre secondes lorsque vous suivez un véhicule et que l'état des routes est idéal.

1. Attendez que l'automobile qui vous précède passe un point de repère quelconque (une ombre, un arbre, un poteau, un panneau de signalisation).
2. Commencez à compter en prononçant : « et une seconde, et deux secondes, et trois secondes, et quatre secondes ».
3. Vous ne devez pas atteindre ce point de repère avant que les quatre secondes se soient écoulées. Si les conditions sont mauvaises, augmentez le compte.



Dépasser

Quand vous doublez des autos stationnées dans une rue où les voies sont marquées, roulez sur la partie gauche de la voie de dépassement et réduisez votre vitesse. Vous disposerez ainsi de plus de temps et d'espace pour réagir si une portière s'ouvre ou si un piéton surgit entre les autos. Quand vous doublez des véhicules stationnés dans une rue résidentielle, roulez à une distance raisonnable (environ 1,3 à 1,8 m) de celles-ci.

Si un véhicule vous double, restez sur le côté gauche de votre voie. Évitez de vous déplacer vers la droite, car vous encouragez alors les conducteurs à partager votre voie.

Quand vous croisez un véhicule, plus particulièrement un véhicule lourd, préparez-vous à vous déplacer sur le côté droit de votre voie afin de diminuer l'effet de la turbulence.

Dépasser dans la circulation

Ne dépassez jamais un véhicule plus lent ou arrêté en vous faufilant entre les voies de circulation. Vous n'avez alors aucun espace pour manoeuvrer si une portière s'ouvre devant vous ou si un véhicule change de position dans la voie.

Ne vous faufilez pas entre les voies.



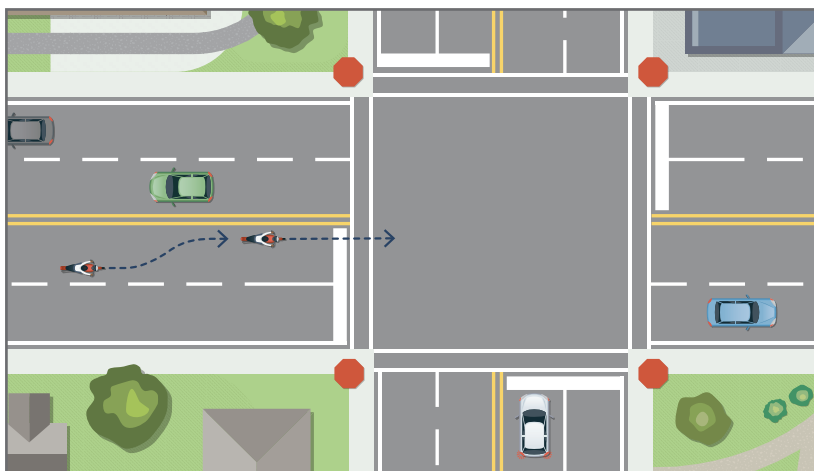
Changements de voie, virages et virages serrés

Changements de voie

Signalez et regardez par-dessus votre épaule avant d'amorcer un changement de voie. La meilleure façon de vérifier ce qu'il y a derrière vous est toujours de regarder par-dessus votre épaule.

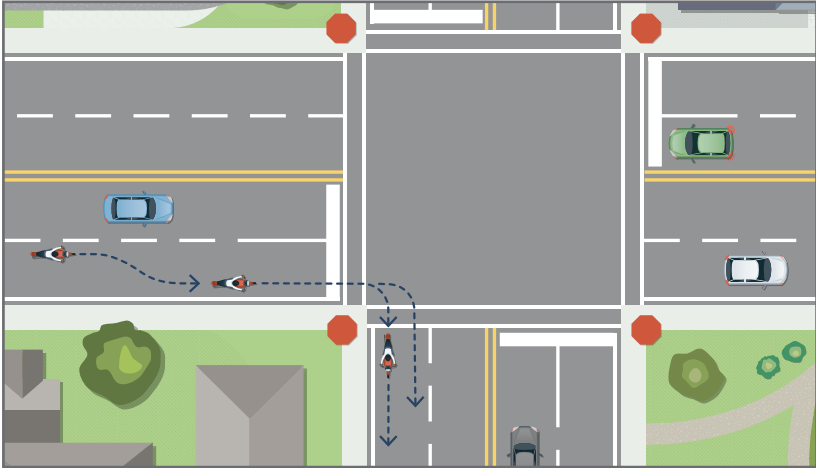
Les rétroviseurs de motocyclette n'offrent souvent qu'une vue limitée qui peut être brouillée par les vibrations du moteur ou de la suspension. Vous pouvez traverser plusieurs voies en une seule manoeuvre après avoir signalé clairement une fois et bien regardé.

Avant de changer de position dans une voie, vous devez regarder par-dessus votre épaule.



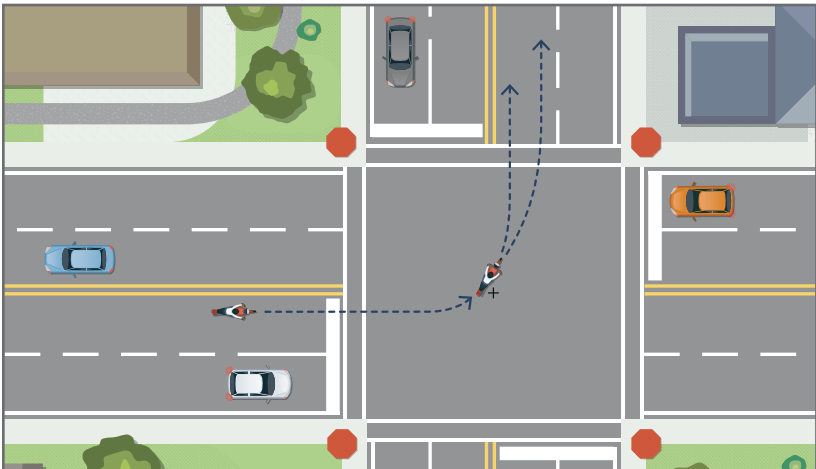
Virages à droite

Quand vous tournez à droite, tournez à partir du côté droit de la voie de droite vers le côté gauche ou droit de la voie de droite de l'autre route.



Virages à gauche

Quand vous tournez à gauche, tournez à partir du côté gauche de la voie de gauche, en demeurant à gauche du centre de l'intersection, vers le côté gauche ou droit de la voie de gauche de l'autre route.



Virages à basse vitesse

Rouler et tourner à basse vitesse exige beaucoup de maîtrise et d'équilibre. Pour prendre un virage à faible vitesse en motocyclette, tournez le guidon dans la direction où vous voulez aller, comme en bicyclette. Baissez votre poignet droit pour ne pas risquer de tourner accidentellement l'accélérateur plus que nécessaire. Gardez vos deux pieds sur les repose-pieds pour maintenir l'équilibre et la maîtrise de la moto. Gardez le pied droit au-dessus de la pédale du frein arrière.

Virages à haute vitesse et virages serrés

Si vous tournez à une vitesse supérieure à 20 km/h, la motocyclette doit être penchée. La force centrifuge qui s'exerce dans le virage tend à vous pousser vers l'extérieur. Pour contrebalancer cette force centrifuge, vous devez déplacer votre centre de gravité en vous penchant vers l'intérieur du virage.

Contrebraquer est le moyen le plus efficace de faire pencher la motocyclette vers l'intérieur du virage. Pour contrebraquer :

- Pour tourner à droite, poussez la poignée droite du guidon.
- Pour tourner à gauche, poussez la poignée gauche du guidon.
- Gardez la tête levée et regardez devant vous dans la direction où vous voulez aller.
- Ralentissez toujours en freinant ou en rétrogradant avant d'amorcer un virage.
- Penchez-vous dans la direction du virage.
- Gardez la manette de l'accélérateur dans la même position.
- Accélérez légèrement en sortant du virage pour vous redresser.

Quand la motocyclette commence à pencher, tournez le guidon du côté de l'inclinaison. Cette manoeuvre se fera automatiquement quand vous vous pencherez dans le virage. Contrebraquer vous aidera à éviter les débris, les nids-de-poule ou une collision.

Quand vous êtes penché dans un virage :

- Évitez de changer de vitesse et de freiner, car une augmentation ou une diminution de vitesse réduira votre maîtrise de la motocyclette.
- Prenez garde aux débris, au sable, aux nids-de-poule, aux bosses, aux bouches d'égout et aux fissures dans la chaussée.
- Réduisez votre vitesse si la chaussée est mouillée ou s'il y a des débris sur la route.

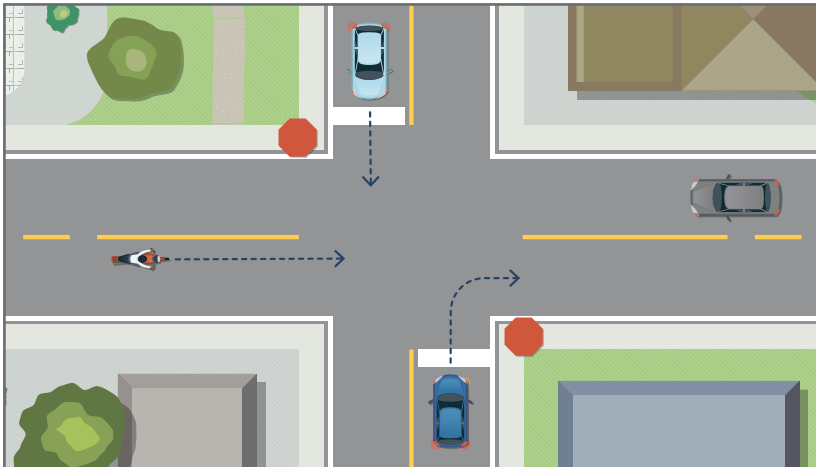
Exercez-vous à contrebraquer dans tous les virages quand vous roulez à plus de 20 km/h, car c'est le moyen le plus rapide de changer de direction sur une motocyclette. Quand vous négociez un virage serré, plus vous augmentez de vitesse, plus vous devez augmenter l'angle d'inclinaison.

Intersections

La plupart des collisions se produisent aux intersections, avec des véhicules qui tournent à gauche ou qui sortent d'une rue transversale.

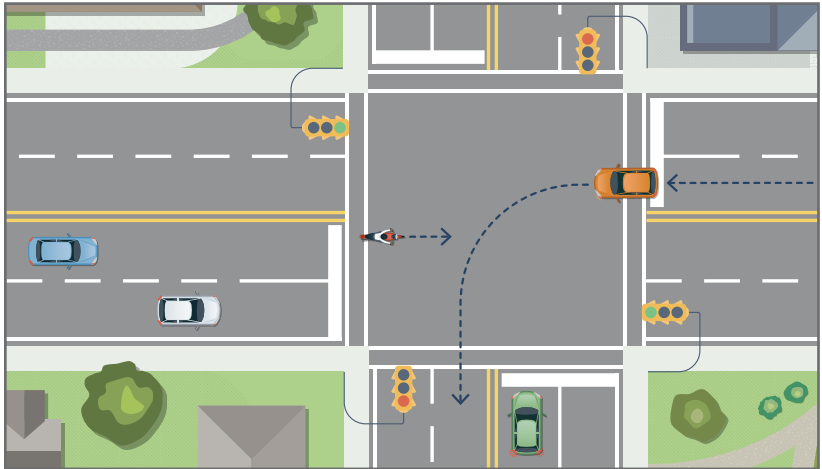
Afin d'éviter une collision à une intersection :

- Ralentissez et soyez prêt à vous déplacer vers la gauche ou la droite de votre voie, là où vous aurez le plus d'espace.
- Regardez devant, derrière, à gauche et à droite, afin de vous préparer à toute éventualité. Roulez de façon à être vu. Vous aurez peut-être à klaxonner afin d'attirer l'attention des conducteurs qui pourraient regarder directement dans votre direction sans vous voir.
- Donnez-vous suffisamment d'espace pour manoeuvrer. Ne roulez jamais dans une position qui ne vous laisse aucune possibilité.
- Soyez prêt à arrêter. Réduisez votre vitesse et préparez-vous à freiner (placez votre main au-dessus du levier du frein avant et votre pied au-dessus de la pédale du frein arrière). Votre priorité ne vaut plus rien si un autre véhicule se trouve dans votre chemin.
- Soyez en position bien avant l'intersection, de façon à ce que les autres usagers de la route sachent que vous ne vous apprêtez pas à tourner.
- Si des voitures entrent dans l'intersection des deux côtés de celle-ci, restez du côté gauche de votre voie afin de vous donner autant d'espace de chaque côté.



Véhicules tournant à gauche devant vous

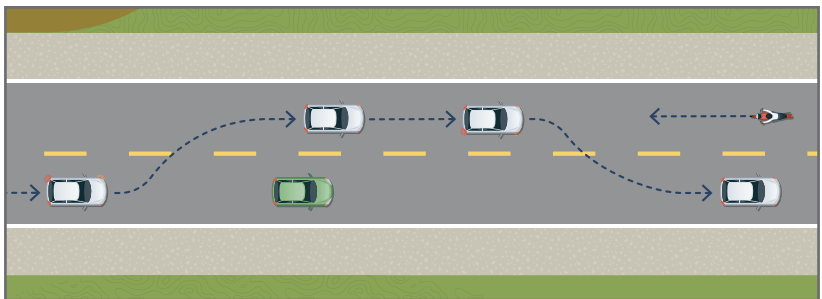
Quand vous entrez dans une intersection, soyez conscient des voitures en sens inverse qui tournent à gauche. Même si vous avez la priorité, l'autre conducteur peut avoir de la difficulté à juger à quelle distance vous êtes et à quelle vitesse vous roulez.



Conduite sur route

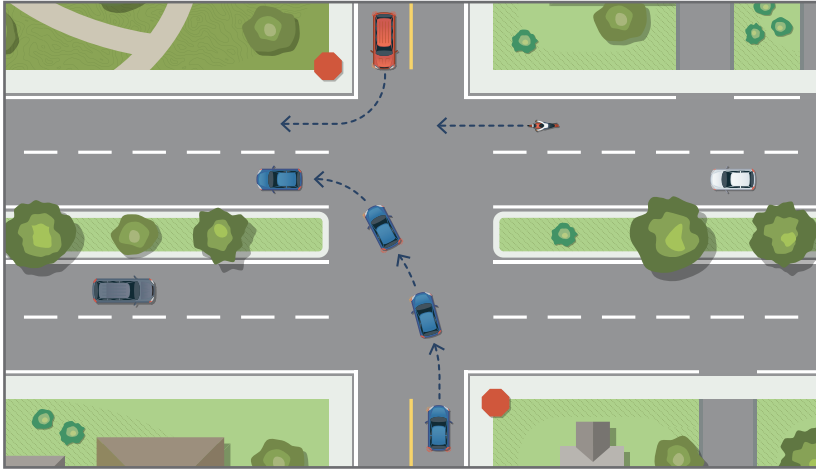
La conduite sur route comporte ses propres risques, vu la vitesse plus élevée à laquelle vous roulez. Sur une grande route, les conducteurs des autres véhicules ont souvent de la difficulté à juger à quelle distance se trouve une motocyclette et à quelle vitesse elle se déplace.

Soyez toujours conscient du comportement des véhicules qui suivent les véhicules qui approchent. Si vous voyez un véhicule chevaucher la ligne à quelques reprises, le conducteur cherche probablement une occasion de dépasser et s'apprête peut-être à le faire.



Si quelqu'un sort de sa voie pour dépasser devant vous, votre seul choix dans la plupart des cas est de ralentir et de vous diriger vers l'accotement :

- Allez sur l'accotement aussi rapidement et prudemment que possible.
- Si l'accotement n'est pas asphalté, évitez de trop freiner, car un freinage excessif pourrait vous faire perdre la maîtrise de votre moto.
- Avant de retourner sur la chaussée asphaltée, ralentissez à une vitesse prudente et remontez sur la route à un angle de 45 degrés ou plus.



Soyez conscient des véhicules qui tournent à droite pour s'engager sur la route ou qui traversent à un terre-plein central; soyez prêt à ralentir ou à changer de voie.

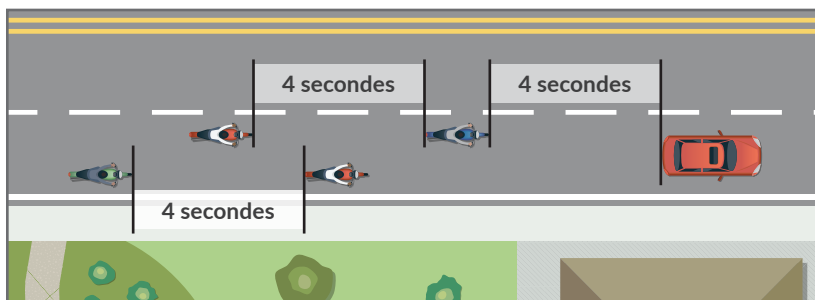
Rappelez-vous toujours ce qui suit quand vous roulez sur une grande route :

- Gardez une distance prudente entre vous et les autres véhicules.
- Restez en dehors des angles morts des autres véhicules.
- Signalez tout changement de voie bien à l'avance.
- Regardez souvent dans votre rétroviseur pour demeurer conscient de ce qui vous entoure.
- Prenez garde aux animaux sauvages (voir la page 33 dans la section sur les animaux sauvages pour plus de renseignements).

Rouler en groupe

Évitez de rouler en grand groupe. Les grands groupes nuisent à la circulation et ils sont facilement séparés. Si votre groupe se compose de plus de quatre motos, divisez-le en deux groupes ou plus. Quand vous roulez en groupe :

- Planifiez votre itinéraire à l'avance afin d'éviter la confusion.
- Placez les motocyclistes plus lents ou inexpérimentés à l'avant.
- Ne roulez jamais directement à la même hauteur qu'un autre motocycliste.
- Partager une voie limite votre marge de manoeuvre et votre temps de réaction.
- Roulez toujours en quinconce, en restant à quatre secondes du véhicule qui vous précède. Augmentez le compte encore plus si vous roulez à grande vitesse.



Stationnement

Quand vous stationnez près d'un trottoir, placez votre motocyclette à un angle de 45 degrés par rapport au trottoir. Ainsi, les conducteurs qui cherchent un endroit pour stationner la verront plus facilement.



Passagers et bagages

N'oubliez pas que le titulaire d'un permis de la classe 6L (apprentissage) ou 6A (instruction autorisée) n'a pas le droit de transporter de passager.

Transporter un passager ou des bagages modifie l'équilibre, la manoeuvrabilité, l'accélération et le freinage de la motocyclette. Évitez de transporter un passager ou des bagages jusqu'à ce que vous maîtrisiez bien l'équilibre et la conduite de votre motocyclette.

Passager

Quand vous transportez un passager, pensez toujours à ce qui suit :

- Assurez-vous que votre motocyclette est préparée et conçue pour porter une autre personne. Vous devrez consulter le manuel du propriétaire. Augmentez la pression de vos pneus tel qu'il est spécifié.
- Donnez-vous plus d'espace pour manoeuvrer et freiner dans la circulation.
- Donnez des instructions à votre passager et rappelez-lui de ne pas signaler avec la main.
- Les mouvements brusques peuvent causer un changement de direction. Le passager devrait toujours bouger en même temps que vous, c.-à-d. se pencher vers l'avant quand vous accélérez, vers l'arrière quand vous ralentissez et suivre votre mouvement dans les virages.
- Ajustez les amortisseurs et vérifiez la tension de la chaîne d'entraînement.
- Le passager devrait garder ses deux pieds sur les repose-pieds en tout temps, même quand la moto est arrêtée. Les tuyaux d'échappement et silencieux surchauffés représentent un danger sérieux.
- Le passager devrait s'asseoir aussi près de l'avant que possible sans vous gêner, et se tenir fermement à vos hanches ou à votre taille.



- Votre moto doit être munie d'une selle appropriée et de repose-pieds qui permettent à votre passager de s'asseoir derrière vous sans que vous ayez à vous déplacer de votre position habituelle.
- Ajustez l'angle du phare avant.
- Assurez-vous que votre passager porte un équipement de protection semblable au vôtre.

Bagages

Les motocyclettes ne sont pas conçues pour transporter des bagages. Les petites charges peuvent être transportées sans danger si elles sont bien placées et bien attachées. Quand vous chargez une motocyclette :

- Transportez la charge dans l'équipement conçu pour votre motocyclette, tel qu'une sacoche de réservoir ou de selle.
- Si la charge est attachée au réservoir ou au siège, veillez à en répartir également le poids et à bien l'attacher.
- Assurez-vous que les attaches ou les supports de fixation ne nuisent pas au fonctionnement des parties mobiles telles que la chaîne d'entraînement, le bras oscillant ou les amortisseurs.
- Maintenez le plus possible la charge en avant de l'essieu arrière.
- N'essayez pas de transporter des paquets non attachés dans vos mains ou vos bras ou entre vos genoux.
- Ne surchargez pas la motocyclette.
- Vérifiez fréquemment les attaches.

Conduire la nuit

Dans le cadre du PCE, il est interdit de conduire la nuit à l'étape de l'apprentissage de la classe 6. Le titulaire d'un permis d'apprenti de la classe 6 peut conduire seulement pendant le jour, soit de 30 minutes après le lever du soleil à 30 minutes avant le coucher du soleil.

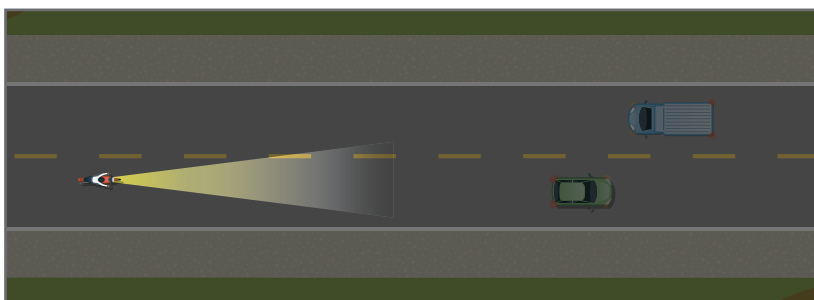
Visibilité réduite

Quand la visibilité est réduite (par exemple, par mauvais temps), prenez des précautions supplémentaires :

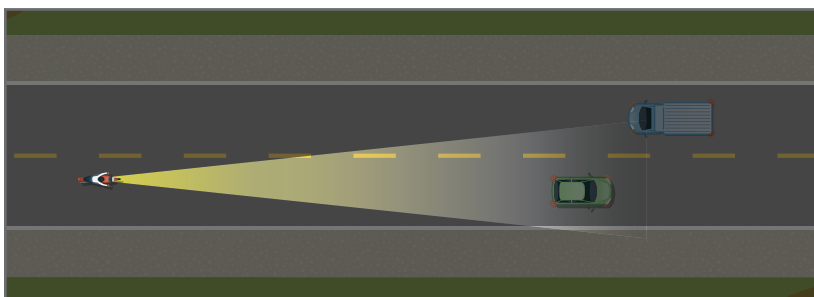
- Réduisez votre vitesse.
- Augmentez la distance qui vous sépare du véhicule qui vous précède pour vous donner plus de temps pour réagir. Suivez à une distance d'au moins quatre secondes.

- Signalez plus tôt, freinez plus tôt, actionnez brièvement votre feu de freinage.
- Ne dépassez que si c'est nécessaire.
- Utilisez correctement votre phare de croisement et votre phare de route :

Le phare de croisement (phare ordinaire) éclaire la portion de la route située directement devant vous. Utilisez-le quand il pleut, ou quand il y a du brouillard ou de la fumée.



Le phare de route (phare qui éclaire davantage) vous permet de voir plus loin devant vous. Il est généralement utilisé pour conduire sur la route la nuit. Le phare de route peut toutefois vous aveugler en illuminant trop la pluie, le brouillard ou la fumée, alors ne l'utilisez pas dans ces conditions.



Animaux sauvages

D'après les données de la Société d'assurance publique du Manitoba sur les sinistres, octobre et novembre sont les deux pires mois pour les collisions avec des animaux sauvages au Manitoba. Une collision avec un animal sauvage est très souvent catastrophique pour un motocycliste. Voici quelques conseils pour assurer votre sécurité.

Ralentissez

- quand vous voyez des panneaux annonçant la présence d'animaux sauvages;
- surtout à l'aube, au crépuscule et la nuit, quand les animaux sauvages sont plus actifs;
- à une vitesse qui vous permet d'arrêter dans la zone que votre phare éclaire;
- dans les régions rurales et boisées, dans les zones de riches herbages et aux endroits où un ruisseau passe sous la route.

Soyez aux aguets

- Scrutez les côtés de la route pour repérer les animaux.
- Utilisez votre phare de route la nuit, mais n'oubliez pas de passer au phare de croisement quand une voiture arrive en sens contraire ou si vous suivez un autre véhicule de près.
- Prêtez attention aux lueurs, qui pourraient être des yeux de chevreuil reflétant la lumière de votre phare.
- Rappelez-vous que les chevreuils se déplacent rarement seuls : s'il y en a un, il y en a souvent d'autres qui suivent.



Si un animal traverse votre voie ou s'en approche :

- Ralentissez immédiatement et préparez-vous à arrêter.
- Passez au feu de croisement; votre phare de route peut paralyser un chevreuil au milieu de la route.
- Klaxonnez ou essayez de donner un coup de gaz pour effrayer l'animal et le faire fuir.
- Si une collision est imminente, freinez fermement pour réduire votre vitesse.
- Ne faites un écart que si c'est nécessaire, dans une direction où vous savez qu'il n'y a pas d'obstacles, en évitant la circulation en sens inverse et les autres dangers.

Obstacles

Si vous rencontrez soudainement un obstacle sur votre route :

- Réduisez votre vitesse.
- Contrebraquez.
- Dirigez-vous vers le côté le plus sûr.
- Demeurez dans votre voie.

Si vous ne pouvez éviter un obstacle, roulez sur cet obstacle de la même façon que vous rouleriez sur une surface accidentée :

- Alignez-vous directement sur l'obstacle.
- Réduisez votre vitesse afin d'amortir le choc.
- Levez-vous légèrement sur les repose-pieds, genoux fléchis, de manière à absorber le choc.
- Allégez la roue avant en déplaçant votre poids vers l'arrière et en accélérant légèrement lorsque vous heurtez l'obstacle.

Surfaces accidentées

Essayez d'éviter les surfaces accidentées telles que les bosses, les chaussées abîmées et les nids-de-poule. Si vous ne pouvez les éviter, gardez le plus possible votre motocyclette à la verticale et ralentissez. Vous pouvez vous soulever sur les repose-pieds afin d'améliorer votre maîtrise et d'absorber le choc quand vous roulez sur un obstacle.

Surfaces glissantes

Les surfaces glissantes réduisent la friction entre les pneus de la motocyclette et la surface de la route. Méfiez-vous des surfaces suivantes :

- les chaussées mouillées, surtout au début d'une averse quand l'huile et la saleté de la chaussée n'ont pas encore été nettoyées par la pluie;
- les traînées d'huile laissées par les autres véhicules, surtout dans la partie centrale de la voie;
- le métal mouillé, tel que les plaques d'égout et les ponts à surface métallique; évitez également les lignes peintes mouillées;
- la neige et la glace, à éviter absolument.

Si vous ne pouvez éviter les surfaces glissantes :

- Réduisez votre vitesse.
- Utilisez les deux freins délicatement et graduellement.
- Évitez les mouvements brusques.
- Rétrogradez afin d'obtenir une meilleure adhérence et relâchez graduellement le levier d'embrayage.

Surfaces couvertes de matières meubles

Une route asphaltée où se sont accumulés du sable, du gravier, de la boue ou des feuilles est aussi glissante qu'une chaussée mouillée, mais peut être encore plus dangereuse.

Quand vous approchez de matières meubles sur une route :

- Réduisez votre vitesse.
- Tenez fermement le guidon.
- Soulevez légèrement votre corps de la selle afin d'avoir un meilleur équilibre et déplacez-vous légèrement vers l'arrière afin d'augmenter l'adhérence.
- Gardez vos poignets et vos bras détendus pour permettre à la roue avant de bouger, ce qu'elle fera probablement.
- Gardez vos pieds sur les repose-pieds.
- Après avoir réduit votre vitesse, maintenez une vitesse constante et modérée.

Surfaces grillagées

Quand vous roulez sur des surfaces grillagées telles que certains ponts, la motocyclette aura tendance à vibrer et à louvoyer. N'essayez pas de combattre ce louvoiement, il n'est habituellement pas dangereux. Maintenez une vitesse constante et roulez en ligne droite. Soulevez-vous légèrement sur les repose-pieds, genoux fléchis, pour absorber le choc. Gardez vos bras détendus, mais tenez fermement le guidon. Gardez la tête levée. Vous pouvez alléger la roue avant en vous inclinant légèrement vers l'arrière et en accélérant au moment où vous heurtez la bosse.

Voies ferrées

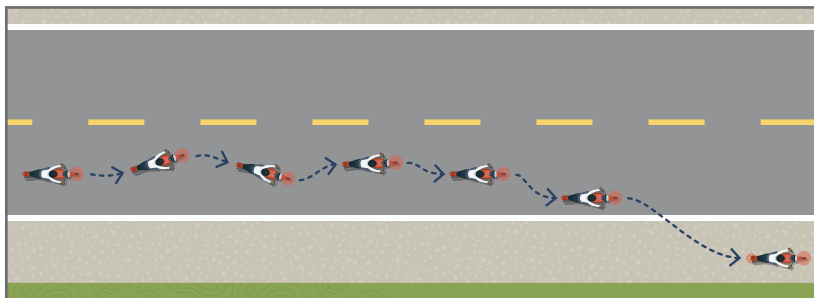
Il n'est pas nécessaire de traverser les rails de chemin de fer à un angle de 90 degrés. S'il y a de la circulation, un angle d'au moins 45 degrés suffit, ce qui évite de faire un crochet.

Situations d'urgence

Éclatement d'un pneu

Si un pneu éclate, ralentissez et dirigez-vous vers le côté droit de la route.

Si le pneu arrière crève, conservez votre position sur la moto. Ne freinez pas, relâchez plutôt graduellement la manette de l'accélérateur. Si votre pneu avant éclate, tenez le guidon fermement et essayez de maintenir la direction.



Vibrations causées par la vitesse

S'il se produit des vibrations en raison de la vitesse :

- Ne freinez pas.
- Tenez fermement le guidon.
- Ne combattez pas les vibrations.
- Relâchez graduellement la manette de l'accélérateur.
- Quittez la route dès que possible.
- Vérifiez la pression des pneus, si les roues sont déformées ou mal alignées, si les roulements sont mal ajustés, si des rayons de roue sont instables, ou si le pare-brise ou le carénage est mal monté. Ce sont autant de facteurs qui peuvent être à l'origine de ces vibrations.

Manette de l'accélérateur coincée

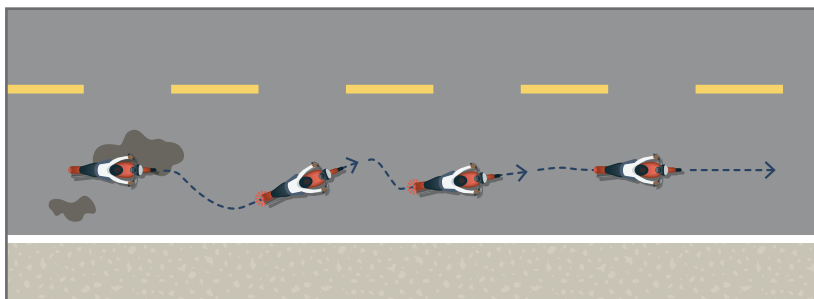
Si la manette de l'accélérateur est coincée :

- Pressez immédiatement le levier d'embrayage.
- Faites pivoter plusieurs fois la manette de l'accélérateur en avant et en arrière; si vous ne pouvez pas couper les gaz, éteignez le moteur en appuyant sur l'interrupteur d'urgence.
- Dirigez-vous vers l'accotement et freinez.

Dérapages

La plupart des dérapages se produisent lorsqu'on freine trop fort avec le frein arrière, ce qui provoque un glissement latéral de la roue arrière. Si vous dérapez à faible vitesse, braquez légèrement le guidon dans la direction du dérapage en relâchant graduellement le frein arrière, de façon à faire tourner la roue arrière. Si vous dérapez à grande vitesse, dirigez le guidon dans la direction du dérapage, de façon à pouvoir contrebraquer et neutraliser le dérapage.

Prenez garde de ne pas trop contrebraquer, car cette manoeuvre risque de faire basculer la motocyclette dans la direction du dérapage.



Quitter la route

Si vous devez quitter la chaussée, essayez de ralentir et d'orienter le guidon avant de quitter la surface asphaltée. Relâchez les freins juste avant de quitter la chaussée. Soulevez-vous légèrement sur les repose-pieds et déplacez votre poids vers l'arrière, tout en freinant graduellement, en vous servant davantage du frein arrière.

Conduite avec facultés affaiblies

Les conducteurs dont les facultés sont affaiblies ne s'en rendent généralement pas compte. L'alcool, la drogue et les médicaments peuvent ralentir le temps de réaction, déformer la vision et altérer le jugement. Conduire quand nos facultés sont affaiblies peut avoir des conséquences coûteuses, et mortelles.

Alcool

L'alcool est un dépresseur et non un stimulant. Il rend moins alerte et ralentit les réflexes. Si vous avez trop bu, le café noir, la nourriture ou une douche froide ne pourront pas vous dessoûler. Il faut attendre que votre corps élimine l'alcool.

Les automobilistes dont les facultés sont affaiblies comptent parmi les personnes les plus dangereuses et les plus imprévisibles qui soient sur nos routes. Environ 25 % des collisions mortelles au Manitoba sont liées à la conduite avec facultés affaiblies. Voilà pourquoi, dans cette province, la conduite en état d'ébriété est sévèrement punie.

Si votre aptitude à conduire est affaiblie, vous risquez d'être inculpé de conduite avec facultés affaiblies, quelle que soit votre alcoolémie. Le plus sûr est donc d'observer la règle suivante : si vous buvez, ne conduisez pas.

Médicaments et drogues

La consommation de substances, autant légales (c.-à-d. médicaments d'ordonnance et en vente libre) qu'illégales (c.-à-d. cocaïne, opiacés, etc.), peut sérieusement nuire à votre capacité de conduire. Retard dans les réactions, incapacité de bien réguler la vitesse, perte d'équilibre et de coordination, et capacité réduite de prêter attention aux changements dans les conditions routières sont quelques effets secondaires couramment observés.

La conduite avec facultés affaiblies par la drogue ou des médicaments est contre la loi au Manitoba et peut entraîner les mêmes inculpations en vertu du *Code criminel* que la conduite en état d'ébriété. La police a l'autorité et les moyens de détecter les conducteurs dont les facultés sont affaiblies par la drogue. Parlez toujours des effets possibles de tout médicament avec votre médecin ou pharmacien et ne mêlez jamais médicaments ou drogues et alcool avant de conduire.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

La Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances

Nord du Manitoba : 1 866 291-7774
Ouest du Manitoba : 1 866 767-3838
Région de Winnipeg : 1 866 638-2561
Courriel : library@afm.mb.ca
Site Web : afm.mb.ca

Le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies

Téléphone : 613 235-4048
Télécopieur : 613 235-8101
Courriel : info@ccsa.ca
Site Web : ccsa.ca

Que pouvez-vous faire pour empêcher les autres de conduire alors que leurs facultés sont affaiblies?

Quand vous organisez une soirée, vous pouvez prendre des mesures pour dissuader vos invités de prendre le volant pour rentrer chez eux si vous pensez qu'ils ont trop bu ou qu'ils sont sous l'effet de drogues.

Voici quelques suggestions :

- Établissez un « règlement de la maison » déclarant que la conduite avec facultés affaiblies est absolument inacceptable. Mettez vos invités au courant de cette règle avant leur arrivée. À eux de prévoir une solution de rechange pour rentrer chez eux.
- Servez des jus de fruit, de l'eau minérale et des boissons gazeuses, pas seulement des boissons alcoolisées.
- Ne servez pas de « dernier verre ». Fermer le bar bien avant la fin de la soirée est une bonne idée. Encouragez vos invités à rester encore un peu en leur offrant une collation, avec un thé, un café ou une boisson non alcoolisée.
- Encouragez vos invités à réserver un véhicule avec chauffeur ou prenez des dispositions pour nommer un conducteur désigné.
- Soyez prêt à héberger quelques invités pour la nuit si nécessaire. Il vaut mille fois mieux un peu d'embarras et de gêne (pour eux, pas pour vous) que de laisser les gens prendre le volant alors que leurs facultés sont affaiblies.

Il n'est pas nécessaire de limiter vos efforts à vous-même et à votre famille et vos amis. Les membres de groupes ou de clubs peuvent encourager les autres membres à jouer eux aussi un rôle de chef de file dans la prévention de la conduite avec facultés affaiblies. Nombreux sont les groupes ou organisations qui commanditent des soirées ou autres manifestations sociales où l'on sert de l'alcool. Tous les membres peuvent aider à faire en sorte que personne ne conduise après avoir bu. Les gens peuvent servir de conducteur désigné à tour de rôle pour pouvoir ramener les autres chez eux.

La conduite avec facultés affaiblies est un crime

La conduite avec facultés affaiblies constitue une menace pour la sécurité de tous. Les lois du Manitoba sur la conduite avec facultés affaiblies s'appliquent à la conduite de **tous** les véhicules motorisés, y compris les motocyclettes.

Quelles sont les conséquences?

Les pénalités imposées par le Manitoba pour la conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues continuent d'être parmi les plus sévères au Canada. La conduite avec facultés affaiblies est une grave menace à la sécurité publique qui entraîne de lourdes sanctions et conséquences.

Facultés affaiblies par la drogue

Les conducteurs soupçonnés par la police d'être sous l'effet d'une drogue quelconque peuvent recevoir une suspension immédiate de 24 heures de leur permis de conduire lors du contrôle routier.

Restriction concernant l'alcool et les drogues

Les conducteurs débutants ne peuvent avoir ni alcool ni drogues dans leur organisme. Quiconque enfreint cette restriction :

- recevra une suspension immédiate de 24 heures de son permis de conduire lors du contrôle routier;
- sera passible d'une suspension supplémentaire en vertu du programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs;
- devra payer des frais de remise en vigueur de son permis de conduire.

Les conducteurs débutants qui reçoivent une suspension de 24 heures pour conduite sous l'effet de drogues peuvent aussi faire l'objet d'une suspension supplémentaire en vertu du programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs et devront payer des frais de remise en vigueur de leur permis de conduire.

Imposition immédiate de sanctions

Le Code de la route a été modifié en vue de permettre l'imposition immédiate de sanctions comme nouvelle approche à l'endroit des personnes qui conduisent sous l'influence de l'alcool. Cette nouvelle approche et les sévères nouvelles sanctions prendraient effet sur-le-champ et seraient fondées sur les résultats affichés par un appareil de détection approuvé (ADA).

Suspensions administratives graduées du permis

Les conducteurs d'un véhicule motorisé qui ont une alcoolémie entre 0,05 et 0,079, qui obtiennent l'indication avertissement sur un ADA ou qui échouent à un test de dépistage de drogues, à une épreuve de coordination des mouvements ou à une évaluation de reconnaissance de drogues font l'objet d'une suspension administrative graduée immédiate de leur permis.

Les suspensions administratives graduées du permis sont des suspensions progressivement plus longues, allant de 72 heures à 60 jours, selon le nombre de suspensions préalables reçues par le conducteur au cours d'une période de 10 ans :

- suspension du permis de conduire pendant 72 heures la première fois;
- suspension du permis de conduire pendant 7 jours la première fois si une personne âgée de moins de 16 ans se trouve dans le véhicule;
- suspension du permis de conduire pendant 15 jours la deuxième fois;
- suspension du permis de conduire pendant 30 jours la troisième fois;
- suspension du permis de conduire pendant 60 jours la quatrième fois et toutes les fois subséquentes.

Une suspension administrative graduée du permis fait descendre de cinq niveaux dans l'échelle des cotes de conduite. Les conducteurs qui reçoivent cette suspension peuvent aussi faire l'objet d'une intervention du programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs, qui peut varier d'une lettre d'avertissement à une suspension plus longue du permis de conduire. Ils devront aussi payer des frais de remise en vigueur de leur permis de conduire.

Si vous obtenez l'indication avertissement sur un ADA, vous serez aussi passible de sanctions plus sévères sur-le-champ, y compris une pénalité administrative et la mise en fourrière de votre véhicule à la première infraction. Les sanctions augmentent pour les infractions subséquentes.

Les conducteurs qui reçoivent deux suspensions ou plus au cours d'une période de 10 ans doivent aussi subir une évaluation de conducteur avec facultés affaiblies à la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances, à leurs propres frais.

Suspension administrative de trois mois du permis

Vous recevrez une suspension administrative de trois mois de votre permis de conduire dans les cas suivants :

- votre alcoolémie est égale ou supérieure à 0,08;
- vous obtenez l'indication échec sur un ADA;
- votre concentration de drogue dans le sang est supérieure à 5 nanogrammes (ng) de THC;
- votre alcoolémie est supérieure à 0,05 et votre concentration de drogue dans le sang est supérieure à 2,5 ng de THC;
- vous refusez de fournir un échantillon d'haleine, de salive ou de sang à la police;
- vous refusez de vous soumettre à une épreuve de coordination des mouvements ou à une évaluation de reconnaissance de drogue, ou de suivre les instructions d'un policier pour l'épreuve ou l'évaluation;
- vous avez des drogues illicites dans votre système, quelle que soit leur concentration.

Les conducteurs qui reçoivent cette suspension descendent de cinq niveaux dans l'échelle des cotes de conduite et doivent payer des frais de remise en vigueur de leur permis de conduire.

Ils s'exposent également aux conséquences supplémentaires suivantes :

- possibilité d'inculpation en vertu du *Code criminel* du Canada;
- mise en fourrière de leur véhicule;
- obligation de subir une évaluation de conducteur avec facultés affaiblies à leurs frais;
- participation au Programme de verrouillage du système de démarrage du Manitoba.

Si vous obtenez l'indication échec ou si vous refusez de vous soumettre au dépistage par ADA, on pourrait vous imposer des sanctions plus sévères sur-le-

champ, y compris une pénalité administrative, la mise en fourrière de votre véhicule, l'obligation de participer au programme de verrouillage du système de démarrage pendant un an, l'obligation de subir une évaluation de conducteur avec facultés affaiblies et une descente de 10 niveaux dans l'échelle des cotes de conduite.

Infractions au Code criminel

Les infractions au Code criminel comprennent ce qui suit :

- conduite d'un véhicule ou en avoir la garde et le contrôle en ayant les facultés affaiblies par l'alcool ou des drogues;
- conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies causant des lésions corporelles ou la mort;
- conduite avec une alcoolémie égale ou supérieure à 0,08;
- conduite avec une concentration de drogue dans le sang supérieure à 5 ng de THC;
- conduite avec une alcoolémie de plus de 0,05 et une concentration de drogue dans le sang supérieure à 2,5 ng de THC;
- conduite avec n'importe quelle concentration de drogue illégale dans l'organisme;
- refus de fournir un échantillon d'haleine, de salive ou de sang à un policier lorsque celui-ci le demande;
- refus de se soumettre à une épreuve de coordination des mouvements ou à une évaluation de reconnaissance de drogue, ou de suivre les instructions d'un policier pour l'épreuve ou l'évaluation.

En plus de la suspension immédiate de son permis, un conducteur déclaré coupable d'une infraction au Code criminel liée à la conduite avec facultés affaiblies s'expose aux sanctions suivantes :

- descente de cinq, dix ou quinze niveaux de plus sur l'échelle des cotes de conduite;
- amende importante imposée par le tribunal;
- peine d'emprisonnement possible;
- interdiction de conduire imposée par le tribunal;
- suspension obligatoire du permis de conduire en vertu du Code de la route;
- participation au Programme de verrouillage du système de démarrage du Manitoba;
- confiscation possible du véhicule.

Nota. Pour certaines infractions liées à la conduite d'un véhicule, une absolution en vertu du Code criminel du Canada peut être traitée comme une déclaration de culpabilité en vertu du Code de la route.

Suspension du permis de conduire pour d'autres infractions au *Code criminel*

Au Manitoba, conduire un véhicule est un privilège. Les personnes déclarées coupables de certaines infractions au *Code criminel* perdront ce privilège. Voici des exemples de ces infractions : conduite dangereuse, négligence criminelle, prendre la fuite pour échapper à la police, automobiles incendiées ou vandalisées, utilisation d'un véhicule sans la permission du propriétaire, vols de voitures, possession de biens volés, et possession, vente ou achat de clés maîtresses.

Être déclaré coupable d'une de ces infractions entraîne une suspension automatique du permis de conduire ou du droit d'obtenir un permis de conduire, ainsi que la perte du droit de conduire un véhicule à caractère non routier. Toute personne trouvée coupable de ces infractions fait face à une suspension de son permis de conduire qui peut s'étendre d'un an à toute la vie. Le permis de conduire des contrevenants de moins de 16 ans sera suspendu à compter du jour de leur 16^e anniversaire.

Conduire pendant une suspension du permis — conséquences

Tout véhicule à caractère routier ou non routier est immédiatement mis en fourrière pendant au moins 30 jours lorsque le conducteur a conduit pendant une suspension ou une interdiction, ou pendant qu'il était privé du droit de conduire un véhicule à caractère non routier.

Le véhicule sera mis en fourrière même s'il appartient à quelqu'un d'autre ou est immatriculé au nom d'une personne autre que le conducteur au moment de l'infraction. Il incombe au propriétaire du véhicule de s'assurer que la personne à qui il prête le véhicule ne fait pas l'objet d'une suspension de permis, d'une interdiction ou d'un retrait de permis. Le propriétaire devra payer le remorquage et l'entreposage, plus les frais de mise en fourrière, avant que le véhicule lui soit rendu.

Si vous conduisez alors que votre permis a été suspendu, vous risquez aussi, entre autres :

- une peine d'emprisonnement de cinq ans (maximum) et une amende de 2 000 \$ (maximum);
- une interdiction de conduire en vertu du *Code criminel* dont vous ne pourrez pas faire appel, ce qui signifie que vous ne pourrez pas demander un permis restreint aux activités liées à votre emploi;
- une suspension à vie du permis en vertu du *Code de la route*;
- des primes supplémentaires à payer au moment où votre permis sera rétabli.

Programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs

Tous les conducteurs, y compris les motocyclistes, sont visés par le Programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs. Les conducteurs qui ont des collisions avec responsabilité, qui commettent des infractions routières, dont le permis de conduire est suspendu pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool, ou qui sont accusés d'infractions sérieuses liées à la conduite automobile peuvent faire l'objet d'interventions du Programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs. Ces interventions peuvent être des lettres d'avis, des lettres d'avertissement, des cours de conduite et un examen complet du dossier de conduite avec de possibles sanctions liées au permis de conduire.

Les motocyclistes débutants sont également tenus se conformer aux restrictions du PCÉ. S'ils enfreignent les dispositions du PCÉ, sont condamnés pour une infraction routière ou sont impliqués dans une collision, ils peuvent être assujettis à un examen de leur dossier de conduite par le Programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs pour déterminer si une suspension supplémentaire ou d'autres sanctions devraient s'appliquer.

Pour plus d'information sur le Programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs, veuillez consulter la brochure *Programme de perfectionnement et de surveillance des conducteurs*. Vous pouvez également téléphoner au 204 985-1989 ou au 1 866 323-0545 (sans frais). Pour plus d'information sur le PCÉ, veuillez consulter le deuxième encart au début du présent guide.

Cotes de conduite

Votre cote de conduite est votre position dans une échelle de 36 niveaux actifs. Le niveau auquel vous êtes dépend de votre dossier de conducteur. Et il détermine combien vous payez pour vos primes Autopac et vos primes de conducteur.

Si vous êtes un nouveau conducteur manitobain à qui on a délivré un premier permis de conduire, vous vous situerez au niveau 0 (base) sur l'échelle des cotes de conduite à la fois pour ce qui est des primes d'assurance et des primes applicables à votre permis de conduire. Ensuite, pour chaque année de conduite prudente, vous monterez sur l'échelle et commencerez à économiser.

Comment l'échelle fonctionne

Chaque année, nous vous enverrons un avis montrant où vous êtes sur l'échelle et ce que vous devez pour la prochaine année. Nous vous plaçons sur l'échelle en fonction de votre dossier de conduite de l'année précédente.

Un comportement prudent au volant vous fera monter sur l'échelle. Un comportement risqué, y compris des infractions routières, des accidents avec responsabilité et des suspensions administratives liées à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue, vous fera descendre sur l'échelle.

Monter sur l'échelle se traduit généralement par des primes plus basses. Descendre sur l'échelle veut dire des primes plus élevées, dans la plupart des cas.

Rappelez-vous, chaque année de conduite prudente = montée d'un niveau sur l'échelle.

POINTS DE MÉRITE
POUR CONDUITE
PRUDENTE

+15
+14
+13
+12
+11
+10
+9
+8
+7
+6
+5
+4
+3
+2
+1

0 (BASE)

-1
-2
-3
-4
-5
-6
-7
-8
-9
-10
-11
-12
-13
-14
-15
-16
-17
-18
-19
-20

POINTS DE DÉMÉRITE
POUR CONDUITE
PLUS RISQUÉE

↑
Une conduite prudente se traduit
par plus de points de mérite
et des primes plus faibles.

↓
Une conduite plus risquée se
traduit par plus de points de
démérite et des primes élevées.

Don d'organes et de tissus

Chaque année au Canada, des milliers de personnes attendent une greffe d'organe ou de tissus. Vous pouvez changer la vie de certaines d'entre elles. Chacun a le potentiel d'être un donneur d'organes et de tissus. De façon générale, les donneurs sont des personnes en santé de tous les groupes d'âge qui ont subi un traumatisme crânien irréversible à la suite, entre autres, d'un accident de la route ou d'une hémorragie cérébrale. Les organes et les tissus qui peuvent être donnés comprennent les reins, le cœur, les poumons, le foie, le pancréas, le petit intestin, les cornées, les os et les articulations, la peau et les valvules cardiaques.

Les organismes Transplant Manitoba et Tissue Bank Manitoba proposent un registre des consentements au don d'organes en ligne à signupforlife.ca. Lorsque vous indiquez votre intention de donner des organes et des tissus, votre décision est enregistrée dans une base de données de Cybersanté Manitoba. Au moment approprié, votre décision sera communiquée aux membres de votre famille afin qu'ils puissent la respecter.

Il est important que vous discutiez de votre décision en matière de don d'organes et de tissus avec votre famille. Vous pouvez aussi informer un membre du clergé et votre médecin de famille. Vous pouvez également indiquer votre décision dans un testament biologique.



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
PUBLIQUE DU MANITOBA

5,00 \$

01/21
DVL0024

This document is also available in English.

mpi.mb.ca